

Verbatim de la deuxième Réunion de clôture Débat public ERIDAN

Date et heure : 6 novembre 2009 à 19 heures

Lieu : Caderousse – Salle Paul Marquion

Durée : 3 heures 15

Audience : environ 106 personnes

I.	<u>Premier bilan du débat public ERIDAN par la CPDP</u>	1
II.	<u>Présentation du projet - Premier bilan du débat public par GRTgaz</u>	7
III.	<u>Questions/réponses</u>	12

Patrick LEGRAND, président de la Commission particulière du Débat public (CPDP)

Bonsoir. On va donc ouvrir cette dernière réunion et, Monsieur le Premier adjoint, je vous remercie de nous accueillir et d'être là aussi.

Oswald LEBouc, Premier Adjoint au Maire de Caderousse

Bonsoir Mesdames, bonsoir Mesdemoiselles, bonsoir Messieurs. Tout d'abord, je tiens à excuser Monsieur le Maire, qui est retenu pour ses activités professionnelles. Bien, je vous souhaite à tous la bienvenue à Caderousse pour cette dernière réunion du projet ERIDAN. J'espère que cette réunion sera instructive, parce que pour l'instant, on est un peu dans le vague. Et vous savez qu'ici, à Caderousse, on a déjà le TGV. On a la ligne 400 000. On a le Rhône, on a beaucoup de choses, donc nous sommes très inquiets. Donc, j'espère que ce soir vous allez nous éclairer et qu'à la fin de cette réunion, et bien nous en saurons un peu plus. Je vous remercie.

I. Premier bilan du débat public ERIDAN par la CPDP

Patrick LEGRAND, président de la Commission particulière du Débat public (CPDP)

Merci. Bien. Donc, oui, voilà *grosso modo* notre mandat de la soirée. Moi, je m'appelle Patrick LEGRAND, je suis Président de la Commission particulière du Débat public qui a organisé cette série de réunions et qui, donc, arrive j'allais dire presque au bout de son « marathon », parce qu'en quatre mois, avec l'interruption du mois d'août, nous avons fait près de 14 réunions

publiques et 3 rendez-vous, ce qu'on appelle des rendez-vous locaux, où on est là à peu près toute la journée.

La Commission, le débat public est un dispositif un peu neuf mais je reconnais des têtes alors que j'ai déjà vues lors de réunions précédentes. C'est une procédure qui vise à associer la population, le citoyen, l'élu, l'associatif, l'industriel, à la préparation d'une décision qui peut avoir des conséquences sur l'environnement, sur l'économie ou sur la sociologie locale, mais qui serait due à un projet d'importance nationale. La caractéristique un peu particulière du débat public, c'est que cela n'a rien à voir avec une enquête d'utilité publique. L'enquête d'utilité publique arrive à la fin, une fois *grosso modo* que tout est décidé, pour vérifier un certain nombre de compatibilités avec ce qu'on appelle les intérêts généraux. Le débat public, lui, arrive tout en amont, à un moment où les projets ne sont pas encore décidés, ne sont pas encore formés, formulés dans le détail.

Pour commencer, un – à savoir à quoi ils peuvent servir, et c'est ce qu'on appelle toute l'opportunité ou la finalité, l'utilité, à quoi cela va servir, ce qu'il n'est pas inutile de discuter, quel que soit le projet. Et pour discuter aussi des conditions dans lesquelles cela doit s'étudier pour éventuellement se réaliser. Ce qui veut dire qu'un projet comme le projet que nous allons examiner aujourd'hui n'est qu'un projet, et qu'il n'est pas décidé. Je pense que ces Messieurs vous le rediront. C'est un exercice un peu particulier. On a l'habitude de se faire interroger sur des projets qui sont déjà pratiquement bouclés, où en général, vous et moi, quand on dit quelque chose, il est déjà trop tard. Tandis que là, on essaie de le dire un peu en avance, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

Le deuxième point, c'est ce que je vous ai dit, c'est qu'on a le droit de s'interroger sur l'utilité, l'opportunité. C'est un droit : c'est écrit dans la loi, ce qui est tout de même aussi une bonne nouvelle. On a le droit de s'interroger sur l'opportunité d'un objet technique dont on nous disait jusqu'il n'y a pas très longtemps que peut-être on n'était pas assez ni intelligents, ni conscients pour mesurer tous les enjeux ou toutes les compétences. C'est une forme un peu particulière de démocratie, qui intervient sur la technique et la technologie.

La caractéristique du débat public, c'est qu'il y a eux, GRTgaz, le promoteur du projet, et il y a nous, dont vous avez deux représentants et puis quelques autres dans la salle. Et eux et nous, ce n'est pas du tout la même chose. Le débat public est conduit et organisé et conduit par une Commission totalement indépendante, qui est une émanation d'une autorité administrative indépendante, et qui est évidemment une administration mais qui n'a pratiquement, qui est très indépendante par rapport même au Gouvernement. Un certain Christian BLANC, Secrétaire d'Etat au Grand Paris, vient de s'en apercevoir. On lui a dit que ce n'était pas comme cela qu'il fallait faire, par exemple, pour discuter de l'avenir de Paris. Hier, il me semble que des amendements ont été déposés pour lui dire que c'était avec nos méthodes qu'on devait organiser la concertation et le débat public autour des projets du Grand Paris à 30, 40 ou 50 ans. Donc, une autorité administrative indépendante.

La deuxième caractéristique, c'est que nous sommes là pour donner un avis à la fin. On est là pour porter les vôtres. De là l'intérêt que les vôtres soient exprimés. C'est pour cela qu'on est là ce soir. Nous ne sommes pas là pour donner un avis, contrairement à un commissaire enquêteur, qui arrive en fin de course. Nous, nous sommes là pour recueillir les avis, les porter, les restructurer et puis ensuite les faire connaître : vous en rendre compte, et les faire connaître, notamment au maître d'ouvrage. Ce soir, c'est la dernière réunion de ce marathon, et donc, elle a un statut un peu

particulier. Enfin, « la dernière » : on en a fait une paire, qui a commencé hier dans le Nord puisqu'un gazoduc, c'est linéaire et celui-là fait 330 kilomètres en projet. Pardon, 200, je me trompe. Pardon, excusez-moi, voyez. Mais ne vous inquiétez pas : même mes bafouillis et mes erreurs sont notés par les gens du fond qui notent tout, puisque c'est important qu'on sache vraiment ce qui s'est dit pendant la réunion. Il fait donc 200 kilomètres, et au fond, on a voulu construire une première réunion de clôture dans le Nord, et aujourd'hui nous avons une réunion de clôture dans le Sud. En tous cas, ce dont vous devez vous souvenir ce soir, c'est que quiconque a une question peut – je ne dis pas « doit », parce que – mais peut la poser, et nous ferons tout pour qu'il y ait des réponses ce soir ou plus tard puisque certaines réponses demandent un délai de réflexion. Voilà la première partie de mon intervention.

La seconde partie de mon intervention concerne, puisqu'on est en fin de débat, de séries de réunion, ce que nous, nous avons entendu, nous, Commission particulière, ce que nous avons déjà entendu de ce qui s'est dit. Vous y retrouverez probablement certaines de vos analyses ou de vos réflexions. Pourquoi nous avons à vous dire ce que nous avons entendu ? Parce qu'évidemment, nous allons faire un rapport. Une commission fait toujours un rapport, mais c'est un peu inhabituel : ce rapport, normalement, il ne sera pas sous le manteau, il ne sera pas placé dans un tiroir. Il sera d'abord rendu public. Nous avons deux mois pour le faire. Nous avons commencé à en exprimer et le plan et la structure. Et ces messieurs de GRTgaz, donc, le promoteur du projet, qui je le répète n'est pas décidé, auront ensuite trois mois pour se prononcer sur un : oui ou non je fais le projet, deux : ce que j'ai entendu pendant le débat public, et trois si je fais le projet, ce que je vais mettre en œuvre et dans quelles conditions, ou ce que je ne vais pas mettre en œuvre de ce que j'ai entendu pendant le débat public et pourquoi. Vous voyez, cela commence à...

Ce document sera public, diffusé. Vous en entendrez déjà quelques orientations ce soir, comme des orientations de notre analyse. Et il sera un peu comme un contrat social. C'est-à-dire que les municipalités, les journalistes, les associations professionnelles, syndicalistes ou de l'environnement ou d'agriculteurs sauront que ce contrat existe et pourront s'appuyer sur ce contrat pour, de temps en temps, rappeler à l'ordre éventuellement, si le projet se fait, le maître d'ouvrage, en disant « mais attendez, sur quel plan matériel, je ne sais pas, reconstitution des sols, vous ne faites pas exactement comme vous nous l'avez annoncé », ou bien « sur un autre plan comme la concertation, vous avez oublié quelques réunions de concertation ou de discussion ». Ce n'est pas... c'est un peu nouveau et cela a deux conséquences.

D'une part que c'est vous, c'est vous qui aurez à vérifier la mise en application du contrat. Nous, à la Commission nationale du débat public, éventuellement, on pourra fonctionner en recours, comme un recours mais pas plus. Et la deuxième conséquence, c'est que la Commission nationale du débat public est une toute petite structure, bien qu'autorité administrative indépendante, puisque nous sommes moins de dix à Paris. Et bien, elle ne deviendra pas ce contre quoi tout le monde se bat : une espèce de superstructure avec beaucoup de fonctionnaires dont on dit toujours qu'ils gagnent beaucoup d'argent et qu'ils glandouillent définitivement. Finalement, donc, c'est là vous qui serez les instruments de ce contrôle social.

Alors, ensuite, troisième point. Je n'ai l'air de rien mais je suis parfois un peu timide, donc, ça colle. Troisième point : pourquoi la Commission nationale du débat public a décidé de mettre un gazoduc, un truc qui est enterré, qu'on oublie de temps en temps, enfin « qu'on oublie »... en débat public ? D'une part c'est vrai parce que c'est un enjeu, ces messieurs vous l'expliqueront, national. C'est tout de même un élément d'1,20 mètre de diamètre : il n'est pas fait pour distribuer du gaz à

nos gazinières domestiques. Et c'est un enjeu national : il touche à des questions d'économie, il touche à des questions d'environnement et il touche à des questions de société. Donc, cela, c'est le fonds de commerce de notre Commission. Il fait plus de 60 centimètres de diamètre, donc la loi impose qu'on soit saisi, et il fait plus de 200 kilomètres ou un tout petit peu plus de 200 kilomètres et la Commission est automatiquement saisie.

Si nous avons décidé de le mettre en débat public, et au fond de le faire sortir de l'anonymat, c'est parce qu'il y a d'autres enjeux par derrière. D'une part, le gaz, c'est une énergie, et puis elle vient parfois de loin. Elle fait l'objet d'un commerce, d'un commerce qui se développe maintenant dans un contexte bien particulier, et il y a des enjeux géopolitiques massifs. Quand on achète du gaz, de temps en temps, comme je le disais un peu sauvagement, de temps en temps, un éternuement de Monsieur POUTINE fait qu'on a du mal à avoir le gaz qu'il faut par ci par là. Donc, il y a des enjeux géopolitiques et les enjeux géopolitiques sont des enjeux dont le citoyen peut se préoccuper.

Le deuxième point, c'est qu'on sait qu'un tuyau comme cela se met dans le sol. Et on sait maintenant que le sol, ce n'est pas un truc inerte, on a tout fini, tout est bloqué, enfin, une pierre tombale dirais-je, ou sous une pierre tombale. Non : le sol est un compartiment biologique important à la fois pour l'agriculture (les effets de terroir etc.), pour l'hydrologie ou l'hydraulique, pour la biodiversité et même pour le climat puisque tous comptes faits, il stocke de temps en temps du carbone. Et le sol, ce n'est pas quelque chose de très, très, très connu. Donc, on s'est dit qu'il y avait deux enjeux : le premier, la géostratégie, le second, faire naître le sol à la discussion et au débat.

Un troisième enjeu qui découle des deux premiers, c'est de se dire que jusqu'à présent, ces tuyaux étaient discutés avec des acteurs professionnels, souvent agriculteurs, en tous cas détenteurs des fonds, et de façon un peu confidentielle. Et donc, il fallait amener plus de gens à discuter du gazoduc et de ses enjeux. Voilà les trois défis que nous nous sommes posés.

En fin de période, en fin de débat public, puisqu'au fond nous clôturons le débat public ce soir physiquement, mais cela peut durer encore jusqu'à demain donc nous le clôturerons seulement demain soir – peut-être que nous dépasserons minuit, il faut toujours envisager ces solutions. En fin de débat public, qu'est-ce que nous, du côté de la Commission particulière du débat public, nous avons entendu ?

D'une part, que si le gazomètre – le « gazomètre », excusez-moi, je date de la période ancienne – que si le gazoduc était... ceci dit, je ne suis pas encore sûr que le gaz vient de si loin quand il allume sa gazinière. Le premier point, c'est que le gazoduc est sorti de l'anonymat. Beaucoup plus de gens qu'on ne pouvait le penser initialement se mettent à discuter de ce tuyau, de ses enjeux, de son économie, des enjeux sociopolitiques et voire même de la géopolitique. Ce qui n'est pas... ce qui est en soi très intéressant. Le deuxième point, c'est que même si nous avons commencé à entendre discuter du sol, la sortie du sol dans la pensée n'a pas été aussi puissante qu'on aurait pu le souhaiter. Autrement dit, le premier défi est à peu près atteint, le second, celui du sol, mérite d'être encore développé, et le troisième, c'est celui de l'élargissement du public autour de ces enjeux, est pratiquement atteint lui aussi.

Qu'est-ce que nous avons entendu aussi ? Et cela ne préjuge pas de ce que vous direz ensuite ou des compléments que vous y apporterez, voire même des critiques que vous apporterez.

Le premier point – je l’ai déjà entendu, je l’ai encore entendu hier soir – c’est une énorme demande de cohérence territoriale. Vous l’avez dit, Monsieur le Maire, d’emblée : un TGV, et puis vous avez mis le Rhône (vous avez mis le Rhône, mais c’est un élément naturel, même s’il est vachement conditionné), des lignes à haute tension, etc. Tout cela dans un même sillon rhodanien, cela commence à faire beaucoup et il faut peut-être commencer à réfléchir ces équipements non plus les uns derrière les autres mais ensemble. Le besoin de cohérence territoriale est vraiment quelque chose qui est apparu très, très, très nettement, et venant, j’allais dire, de la « base », du citoyen, c’est quelque chose qui est très, très, très réjouissant.

Le deuxième grand débat qui a eu lieu, et qui aura encore lieu à mon avis pendant un certain temps après le débat public, jusqu’au moment où si vous le faites il faudra prendre d’autres décisions. C’est l’articulation entre le fuseau et le territoire. Puisque ce soir nous ne discutons pas d’un tracé, nous discutons d’un fuseau, c’est-à-dire au fond un ensemble de fuseaux, de tracés potentiels et qu’il faudra discuter. C’est bien sûr parce que nous sommes largement en amont de la décision que ce n’est pas un tracé qui vous est proposé mais un ensemble de fuseaux, un fuseau qui comporte toute une série d’hypothèses. Le plus important, au fond, est que même le fuseau est quelque chose de souple, et même ses limites peuvent éventuellement être déplacées, on l’a vu même pendant le débat public.

Autrement dit, l’adaptation de ce projet, qui n’est encore qu’un projet, au territoire est quelque chose qui a fait aussi largement débat. Troisième élément... Alors, tout cela, bien évidemment, nous, nous allons retravailler là-dessus à partir de ce qu’on appelle les verbatims et vous aurez un rapport un peu plus consistant et un peu plus puissant une fois que nous aurons travaillé dans cette troisième période qui est peut-être un peu plus – enfin moins enthousiasmante que de faire des réunions publiques, mais qui est absolument nécessaire.

Le troisième élément que nous avons remarqué, c’est au fond tout ce qui est autour de l’agriculture. Nous avons vu, au fond, pendant ces réunions, et pas très très loin d’ici, un peu vers le nord – mais là, je suis un peu perdu parce que – enfin, j’ai l’impression que le Nord est par là. Ah, il est par là ? C’est marrant. Je suis arrivé, il faisait noir, et je repars, il fait noir. Je finis par ne plus savoir où je suis mais ce n’est pas très grave. En plus, il m’a fait tourner, donc je ne sais pas où je suis. Mais c’est la question de l’agriculture. Traditionnellement, au fond, gazoduc et agriculture, c’est une bande de travail, autrement dit, ces messieurs vous l’indiqueront, 30 mètres de large, un chantier, plus un certain nombre de servitudes plus ou moins légères. Nous avons vu, un peu plus dans le Nord, donc, discuter et venir au jour des questions comme l’agriculture : ce n’est pas seulement une production limitée sur une surface, c’est aussi un système. Et quand on atteint des productions sur des surfaces, on met peut-être en cause des systèmes comme via des coopératives etc. Donc, le fait que l’agriculture soit aussi un système déborde largement de la zone d’interaction directe entre le chantier du gazoduc et le gazoduc – et l’agriculture.

Il y a eu aussi quelque chose que je vous livre parce que c’est aussi tout à fait intéressant : une deuxième étape. L’agriculture est un système, mais l’agriculture est un système qui peut évoluer. Evoluer sous le coup ou parce qu’il y a un certain nombre d’autres enjeux économiques qui s’imposent, mais aussi sous l’effet de l’évolution du climat par exemple. Et que cet élément de prospective, qui permet de mieux mesurer au fond l’évolution de l’agriculture et donc d’installer et de réfléchir l’installation d’un tuyau pareil dans des terres plutôt que dans d’autres, a besoin d’être aussi réfléchi dans le temps, à dix, vingt ou trente ans, et d’être réfléchi collectivement. Ce n’est

pas une mince affaire pour des techniciens qui doivent à ce moment-là intégrer dans leurs équipes d'autres conceptions et d'autres... et d'autres objectifs ou d'autres problématiques de travail.

L'autre, un autre sujet, a bien sûr tourné autour des questions d'environnement. L'air du temps, les enjeux du sillon rhodanien, la région, ce n'est tout de même pas rien, c'est extrêmement important. Et toutes les questions comme les protections, ou bien les questions cette fois-ci hydrologiques, ou hydriques locales, ont été évoquées, mais elles ont été évoquées suffisamment précisément pour commencer à aller jusque dans certains détails, qui ont modifié les problématiques de l'étude d'impact qui viendrait si – ou qui est en train d'être réalisée, pour préparer au fond le chantier si la décision venait à être prise.

Nous avons par exemple vu quelqu'un nous poser, vous poser la question, messieurs, du – vous verrez que c'est un chantier itinérant et qu'un chantier itinérant, cela prend des végétaux ici et puis cela les transporte un peu plus loin. Et puis au fond, cela sert de TGV à des plantes invasives par exemple : l'ambrosie, qui peut descendre du Nord, ou remonter encore plus vers le Nord etc. Donc, jusqu'à la question de ces espèces invasives, les questions d'environnement ont été évoquées.

La question de la géostratégie, aussi, a elle été ouvertement évoquée. Evidemment, des questions comme celle du rapport avec l'urbanisation ont été évoquées. La question de la sécurité a été évoquée mais sous une forme un peu particulière. Je vais le dire : à peu près. C'est que nous n'avons jamais réussi à faire démarrer une vraie réunion thématique sur la sécurité parce que probablement, et vous y reviendrez sans doute en posant un certain nombre de questions, et vous n'avez peut-être pas tort : vous faites confiance à ces messieurs les ingénieurs qui ne nous font pas exploser un gazoduc sous la figure. Cela n'arrive pas tous les quinze jours, pas plus tous les quinze ans, pas plus tous les 150 ans. Et cela veut dire que pour une entreprise qui vient de passer, au fond, du giron du public au giron du privé, que cette confiance, c'est quelque chose qui se construit et qui doit se maintenir et qui peut avoir au fond à se maintenir d'autres façons. Voilà *grosso modo* comment les choses sont vues.

Nous relisons les verbatims. Nous avons commencé dès ce matin. Nous aurons bientôt un plan, mais il tombe sous le sens quand nous relisons la loi qui guide nos actes. Nous lisons les synthèses. Vous serez, bien évidemment : tout ce que nous disons est sur un site internet. Ce site internet sera fermé demain soir à l'ouverture, mais il sera toujours accessible pendant au moins six, huit ou douze mois. Vous pouvez toujours poser des questions à ces messieurs par le site internet ou par courrier (par courrier, cela commence à être un peu court), il y sera répondu même après la clôture officielle de l'interaction site-public. Nous reviendrons évidemment dans la région pour présenter le compte-rendu du débat public, dans deux mois, probablement, pour vous présenter en même temps nos vœux. Et trois mois plus tard, je pense que nous reviendrons, ou en tous cas ces messieurs reviendront et nous nous assurerons qu'ils diffusent bien le contrat social ou le projet de contrat social.

Voilà. Moi, ce que je voulais dire, mais je sais que vous souhaitez le dire après et si j'oublie de vous le proposer, n'hésitez pas à m'interrompre. C'est d'ailleurs que oui, nous avons eu un très joli débat public sur une question pas facile, et puis nous avons été très, très bien reçus. Merci. Messieurs, à vous.

II. Présentation du projet - Premier bilan du débat public par GRTgaz

Daniel BOURJAS, directeur régional de GRTgaz

Merci, Monsieur LEGRAND. Mesdames et messieurs bonsoir. Monsieur le Premier Adjoint, merci de nous recevoir dans votre belle ville de Caderousse. Je me présente : Daniel BOURJAS, directeur régional de GRTgaz. A mes côtés, Georges SEIMANDI, directeur du projet et Jean-Noël CONNANGLE, qui est le chef de projet. Nos collègues, donc, pourront aller dans le détail technique et répondre à toutes vos questions et préoccupations. Notre souhait cet après-midi, ce soir, comme dans toutes les réunions du débat public, c'est d'avoir une posture d'écoute et de transparence. Ecoute et transparence, donc, c'est quelque chose d'important pour nous, pour rejoindre vos préoccupations et pouvoir mieux y répondre et en particulier les préoccupations d'ordre de sécurité, dont vous avez fait allusion, Monsieur le Premier Adjoint.

Alors, en ouverture des réunions de débat public, en Avignon, il y a maintenant près de 5 mois, je soulignais combien ce moment était important pour nous car nous en attendions beaucoup pour nourrir le projet. De ce point de vue, le débat public a été à la hauteur de nos espérances. Il a nourri le projet et sur ce point, le directeur de projet et le chef de projet pourront vous exposer les enseignements que nous en avons tirés. Mais je voudrais dire aussi combien il a nourri GRTgaz. C'est le premier débat public placé sous l'autorité de la Commission nationale de débat public que nous vivons dans l'histoire du transport du gaz naturel en France. Le premier, donc, pour GRTgaz. C'est pour cela d'ailleurs que la Direction générale de l'entreprise GRTgaz, que je représente ici, a tenu à être informée tout au long du débat de son avancée et de sa teneur.

Nous sommes donc venus dans ce débat avec l'enthousiasme, mais peut-être aussi un peu de crainte inhérent à la découverte d'une démarche nouvelle. Il est trop tôt ce soir pour tirer tous les enseignements de ce débat, car nous en attendons pour cela le compte-rendu définitif de la Commission et le bilan de la Commission nationale. Voilà mon introduction : je passe la parole à Georges SEIMANDI.

Georges SEIMANDI, directeur du projet

Merci. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je tiens d'abord à vous remercier d'avoir pris sur votre temps personnel pour être là ce soir, bénévolement. C'est important pour nous : cela a été souligné. Allez, très concrètement, puisque vous êtes venus notamment pour cela, si on peut envoyer les diapos, je voudrais vous préciser de quoi on va parler. On ne va parler finalement que d'un gazoduc, c'est-à-dire une canalisation de transport de gaz naturel, recouverte d'au moins un mètre de terre (regardez ce qui reste après les travaux, c'est cette petite balise jaune), sur 200 kilomètres, raccordée au réseau à ses deux extrémités, qui sont deux extrémités du réseau de transport français, un peu comme deux gares ferroviaires. On a parlé de la LGV. Ceci dit, Monsieur le Premier Adjoint, on en parlera souvent ce soir bien entendu. Dans la vallée du Rhône, beaucoup de gens nous disent « on en a marre, il y a des lignes électriques, il y a des voies ferrées, il y a le canal du Rhône et nous, où est-ce qu'on va vivre ? » Je tiens à dire qu'on parle de choses fondamentalement différentes. Un gazoduc, après les travaux, la vie reprend ses droits, mais cela se discute et j'espère qu'on va en parler. C'est un coût qui est estimé à 500 millions d'euros. C'est un projet important. Ceci dit, c'est un projet qui relèverait de financements privés et uniquement

privés. Pas de fonds publics mobilisés, pas d'impôt nouveau sur ce projet-là. GRTgaz, société de GDF Suez, est une société privée. Si le projet se réalise, les ouvrages seront en service fin 2014-début 2015. On va encore se voir si le projet va au bout. Ce sera avec plaisir. Cela veut dire qu'on a encore le temps de faire en sorte que ce projet se passe bien pour tout le monde.

C'est un projet qui reste à décider. C'est très, très important : souvent, quand on vient vous voir, nous, ingénieurs, en fait, le projet, on sait qu'on doit le faire, on est tendus et du coup on est moins ouverts à l'écoute. Aujourd'hui, on parle bien volontiers parce que ce projet est encore malléable.

Alors, pour conduire un projet comme celui-là, nous nous appuyons, nous, transporteur de gaz naturel en France, sur une expérience de plus de 50 ans sur plus de 30 000 kilomètres de canalisations de transport de gaz naturel. Vous voyez : c'est le réseau qui est sur cette carte. En bleu, c'est le réseau dont nous avons l'honneur d'avoir la responsabilité. Et dans le sud-ouest de la France, c'est une autre société que GRTgaz qui fait ce métier-là, c'est la société TIGF, société du groupe Total, qui fait ce métier pour des raisons historiques liées au gisement de Lacq, qui a été découvert dans le sud-ouest, pour ceux qui s'intéressent à cette belle activité qu'est l'énergie. Dans ces tuyaux, le gaz naturel est à l'état gazeux. Il n'est pas liquide, comme beaucoup nous le disent. Il est à 80 bars dans ces tuyaux. Le gaz naturel, c'est une énergie naturelle. On l'extrait du sous-sol, souvent quand on trouve du pétrole, mais maintenant, comme c'est une belle énergie bien utile, on fait des gisements spécialement réservés au gaz naturel. C'est plus léger que l'air, donc il n'y a pas de risque d'épandage dans le sous-sol comme avec le butane ou des produits plus lourds. C'est non toxique, non corrosif. Il n'y a pas de rouille à l'intérieur des tuyaux. C'est un produit – et vous comprenez bien que nous, on est plutôt fans, qui a toute sa pertinence dans le contexte écologique d'aujourd'hui, mais je sais que cela, c'est contesté et il faut qu'on en parle.

Alors, réussir un projet comme celui-là, pour réussir un projet comme celui-là, la maîtrise technique et économique est essentielle, mais elle ne suffit pas et en tous cas elle ne suffit plus. C'est encore plus vrai ici, dans la vallée du Rhône, où les enjeux et les fragilités sont nombreux et forts. Alors, s'agissant du lieu d'implantation de l'ouvrage, je vous rassure. Je ne sais pas si, d'ailleurs, cela va vous rassurer, mais personne ne nous a dit « chic, venez chez nous ». Trouver un tracé à partir d'une bande d'étude, ce serait un euphémisme de dire que pendant ce débat public, cela n'a pas fait consensus. On n'en attendait de toute façon pas cela, et on peut même se demander si un débat public, cela sert à cela. En tous cas, dans l'histoire des débats publics, Monsieur le Président, je ne connais pas un débat public qui ait permis de dégager une bande d'étude qui ait fait consensus. D'ailleurs, pour la suite, si le projet doit se confirmer, on aura à redoubler d'efforts sur le sujet pour trouver le fameux tracé de moindre impact. D'ailleurs, le débat public, le Président le soulignait, aura servi par endroits à nous pousser en dehors des limites de cette bande d'étude et on est en train de faire des études de recherche de tracé à l'extérieur de ce fuseau-là.

Alors, vous êtes de Caderousse, on va venir sur ce sujet. Je suis en train de complètement mélanger mes diapos. Donc, je reviens un peu en arrière, excusez-moi. Vous allez me dire : « pourquoi ce projet ? » Pourquoi ce projet : on l'a écrit sur cette diapo, sécuriser les approvisionnements et faciliter l'exercice de l'offre et de la demande pour que les consommateurs bénéficient d'un meilleur prix. Puisque le gaz naturel est plus cher sur le marché de gros dans le sud de la France que dans le nord. Il est plus cher parce que la concurrence a du mal à s'exercer parce que le réseau est congestionné. Alors, on a entendu dans ce débat public, puisque l'exercice veut qu'on commence à renvoyer lors de cette dernière réunion un petit peu une première synthèse, on a entendu une sorte d'étonnement, finalement, qu'on soit encore en train de construire des ouvrages

comme celui-là pour transporter le gaz naturel alors même que selon bon nombre d'observateurs on nous dit « mais le gaz naturel, on va en consommer de moins en moins ». Energie fossile, taxe carbone, Grenelle de l'Environnement, sommet Energie, climat à Copenhague au mois de décembre. « Qu'est-ce qui vous prend de construire encore de telles infrastructures ? »

Alors bien sûr, nous, on a des arguments sur le sujet. J'espère que ce soir on va en parler. Il ne peut pas y avoir d'approximation sur le sujet. Si on met une telle somme d'argent sur la table, dans un territoire comme celui-là, sur une telle distance, c'est que les enjeux sont forts. Les enjeux sont importants, et ils sont stratégiques. Le gaz naturel – et on aimerait vraiment qu'on en parle ce soir – reste une énergie pertinente dans le contexte énergétique et climatique mondial et européen. On prétend même qu'il a des qualités environnementales et avec 50 ans au moins de réserves de gaz naturel dans le monde, on prétend que c'est une énergie d'avenir, puisqu'elle est même un complément idéal aux énergies renouvelables. Ce n'est pas de la pub qu'on fait là. Bien sûr, c'est de la promotion pour le gaz naturel. Mais les arguments sont là et on n'est pas les seuls à les dire. On peut en reparler.

Alors, en clair, ce n'est pas l'évolution des consommations dans le Sud-est, en France, en Europe, qui motivent ce projet. C'est un besoin indispensable de sécuriser les approvisionnements en les diversifiant et on les diversifie en ouvrant de nouvelles voies d'approvisionnement. Et deuxième motivation, on l'a dit, c'est de faire en sorte que le marché s'exerce. Alors, le débat n'est pas clos sur le sujet, bien entendu.

Alors, pour trouver le tracé demain, dans un an comme maintenant, à peu près, il faut encore qu'on se parle, si on décide d'aller au bout et de conduire ce projet après le débat public, il n'y a pas de recette miracle. Néanmoins, on vous propose quelques principes qui sont ceux qui nous ont guidés pour arriver à vous proposer une bande d'étude ce soir qu'on a baptisée, dans notre jargon parfois un peu technique, pardonnez-nous, « fuseau d'étude ». En fait, on n'imagine pas un chantier de terrassement de cette dimension-là en plein milieu des villes ou alors à l'intérieur des digues et de Caderousse. Donc, on va éviter les zones déjà urbanisées. Et beaucoup d'élus nous disent « non, mais pas que seulement les zones urbanisées : là où je vais devoir demain loger mes gens, faire des zones d'activité pour créer de l'emploi ». Donc, on va éviter les zones urbanisées ou promises à l'urbanisation. C'est pour cela qu'on a écrit à toutes les communes, voire on est venus vous voir, pour que vous nous communiquiez les plans locaux d'urbanisme, les plans d'occupation des sols, qu'on se rencontre, parce que tout n'est pas forcément écrit sur les PLU et les POS pour que vous nous disiez là où se situe votre ambition de développement. On n'est pas là pour gêner le développement des territoires.

Deuxième principe : préserver le potentiel des productions agricoles. Oui, on ne nie pas que pendant les travaux, la production s'arrête. Mais une fois que le gazoduc est là, il faut qu'on trouve ensemble des modalités pour que la production puisse reprendre en qualité et en quantité de la même manière qu'avant les travaux.

Troisième principe : le patrimoine naturel, sa pérennité doit être conservée. Et bien entendu, vous comprenez qu'à 2 millions d'euros le kilomètre, on essaie d'éviter les détours, même si, vous allez voir, à l'écoute des concertations et du débat public, le fuseau d'étude est tout sauf tout droit. Voyez cette carte qui se déroule devant vous. Nous partons, si on peut me pointer la bande d'étude, de Saint-Martin de Crau, qui est au Sud, au sud du massif des Alpilles, et le « tout droit » nous aurait conduits à l'est de l'agglomération d'Avignon, entre Avignon et Carpentras, là où le

développement (et vous vivez pas loin, vous savez ce que c'est) ne nous permet plus de trouver un passage. Du coup, est-ce qu'on va à l'Est, est-ce qu'on va à l'Ouest pour éviter Avignon et Carpentras ? A l'Est, il y a le verrou de Salon de Provence pour ceux qui connaissent la région, et ensuite les dentelles, le Mont Ventoux etc. Du coup, on part à l'Ouest. On franchit le Rhône, là, vous voyez la bande d'étude, du côté d'Aramon-Tarascon et ensuite, on continue plein Nord vers Montélimar. Vous situez Caderousse. Mais on va buter sur l'agglomération de Montélimar, qu'il n'est pas question de traverser bien entendu nord-sud. On infléchit la bande d'étude à l'Ouest – à l'Est, et on continue peu ou prou tout droit jusqu'à Saint-Avit. Donc, du Sud vers le Nord quatre départements, dont 60 % dans la Drôme et le reste dans le Vaucluse, le Gard et les Bouches-du-Rhône. *In fine*, dans le tracé, c'est une centaine de communes qui seront concernées.

Alors, c'est autour de ce sujet, non pas du tracé mais le Président l'a dit, de l'optimisation de l'espace disponible que je crois que nous, maître d'ouvrage, on a entendu les plus fortes préoccupations : espace encore disponible, devrais-je dire. Je vais le dire avec d'autres mots que le Président : nous, en fait, ce qu'on a entendu, c'est un ras le bol, un sentiment de saturation qui a animé les prises de position des uns et des autres, élus, professionnels, agriculteurs, résidents de la vallée du Rhône. Tous nous ont dit « toujours chez nous, cela ne va plus ».

Ceci dit, nous semble-t-il, deux paradoxes derrière cette position bien légitime. Certains nous ont dit « pour optimiser l'espace disponible, vous n'avez qu'à tous vous mettre d'accord et faire votre tuyau soit à côté du Rhône, soit à côté de la ligne TGV, soit à côté de l'autoroute. Au moins, il y a déjà un truc qui nous gêne, cela ne nous gênera pas ou moins ». Sauf que d'autres nous ont dit « mais moi, je suis déjà concerné par un ouvrage, allez plutôt vous mettre du côté de ceux qui n'ont rien ».

Deuxième paradoxe : c'est vrai que la vallée du Rhône est historiquement un lieu de passage et être un lieu de passage, cela conduit à des nuisances. Vous allez peut-être nous l'expliquer ce soit une nouvelle fois. Mais finalement, est-ce que ce n'est pas une source de développement et une source de richesse ? Donc, ce paradoxe a souvent été souligné. Vous nous permettrez de le retenir.

Alors, nous, il nous semble, plutôt qu'un refus du projet, on a plutôt entendu une injonction qui nous a été faite de nous rapprocher de nos confrères pour qu'on se parle et pour qu'on voie comment, ensemble, on peut se rapprocher les infrastructures, on peut optimiser l'espace disponible. Et nous avons entendu ce message, mesdames, messieurs, grâce au débat public, qui nous a bien sensibilisés sur le sujet Monsieur le Président. Nous nous sommes rapprochés d'ASF, de la Compagnie nationale du Rhône, nous allons prendre des contacts avec Réseau Ferré de France pour voir comment on peut arriver à – allez, j'allais dire « faire de l'aménagement du territoire ensemble », j'ose à peine le dire parce que c'est quand même très prétentieux, notamment devant des élus qui sont là. Nous rendrons compte publiquement de ces rapprochements.

A ce titre, je tiens très personnellement, et au nom de l'équipe projet aussi, à remercier publiquement la Compagnie nationale du Rhône d'avoir accepté de venir témoigner pendant le débat public. Ils sont encore là ce soir. Si vous avez des questions, ils se prêteront au jeu, je le sais.

En même temps, et voyez cette diapositive. On doit parler de limitation de l'occupation du sol. Mais si vous le permettez, nous ne parlons que d'un gazoduc. Je dois insister sur la discrétion des ouvrages que nous projetons. Ils seront, encore une fois, majoritairement enfouis sous un mètre de terre. Il n'y a pas d'effet de coupure sur les pratiques agricoles. Le milieu naturel reprend ses droits

mais certains spécialistes nous expliquent que pas tout à fait. Parlons-en. Je crois que si tous ensemble on s'y prend bien, nous, on va mettre toute notre expérience à la disposition du projet, après les travaux, toutes les études le confirment : cela devrait se repasser comme avant les travaux. Le transport d'énergie par canalisation, cela reste quand même le transport d'énergie le plus discret et le plus sûr. Ce n'est pas pour cela qu'il n'y a pas de problèmes. Parlons-en ce soir. Pour la suite, je passe la parole à Jean-Noël CONNANGLE.

Jean-Noël CONNANGLE, chef de projet ERIDAN

Alors, le débat public nous a aussi également permis d'entendre plus vite, plus tôt et plus densément des préoccupations, voire même dans certains cas des suggestions qui permettent de contribuer à la mise en forme du projet. Alors, nous avons identifié notamment un nombre important d'interrogations centrées sur les effets. Les effets soit immédiats, c'est-à-dire pendant les travaux, soit à terme, c'est-à-dire après les travaux et plus particulièrement dans la phase dite d'exploitation. Alors, dans tous les cas, vos préoccupations soulignent cette grande nécessité d'une écoute toute particulière de ceux qui vivent et qui connaissent. Ceux qui connaissent et qui vivent sur le territoire, du territoire et par le territoire. Et cette préoccupation, je voudrais qu'au travers du débat, qu'il en ressorte que cette préoccupation majeure qui anime nos études, c'est la prévention. Alors, petit aparté, si vous le permettez, c'est une petite frustration à travers le débat public parce que peut-être qu'on n'a pas su donner des repères sur les progrès que nous avons réalisés au fil du temps, qu'ils soient imposés ou non par la législation.

Je vais vous donner quelques exemples. Et comme nous préférons tous les faits aux certitudes, je vais vous parler de l'étude de sécurité. Sachez qu'elle est publique depuis à peine dix ans. Sachez qu'une étude d'impact, celle d'ERIDAN, aujourd'hui, quinze ans auparavant, elle aurait été 10 à 15 fois inférieure en volume. On enrichit encore les documentations. Sachez que les spécifications de travaux subissent le même rapport d'augmentation de densité et de volume du document. Que, côté GRTgaz, le premier protocole avec le monde agricole date des années 96. La dernière version date du 28 janvier 2009. Que chez nous, la systématisation des études de drainage préalable, prenons cet exemple, n'a que cinq ans d'âge. Que le premier comité de suivi écologique d'un des chantiers, sous l'égide de l'ex-DIREN – on dirait DREAL aujourd'hui – date de 2005. Et dernière illustration, le premier écologue que nous avons mis sur chantier date de 2007. Alors, j'oublie les protocoles, ou j'occulte les protocoles avec l'ONF, avec les parcs naturels régionaux.

Dans le cadre de ce débat public, et par son canal, vous avez su, au travers de quelques exemples, su nous alerter sur les.... Au chapitre de la biodiversité, Monsieur le Président nous en a parlé : c'est le potentiel de prolifération des plantes invasives. Ce point sera développé dans l'étude d'impact. Au chapitre de l'agriculture, je reste toujours sur quelques exemples. Sur la qualité agronomique des sols, notre panel d'étude sera enrichi, entre autres, d'approches agro-pédologiques plus poussées et probablement structurantes pour la recherche du tracé. Au chapitre, au sens large, des « systèmes hydrauliques », au-delà des explications qu'on a tenté de fournir, et notamment par exemple sur les techniques de franchissement des cours d'eau bordés de biotopes, sur la prise en compte des dispositifs de drainage ou d'irrigation, sur la protection contre les crues, nous avons compris votre demande : « veuillez bien penser les questions hydrauliques dès le départ ». C'est noté.

Au chapitre des travaux, la remise en état après travaux. Là, nous avons argumenté nos pratiques. Je ne sais pas si on a toujours su convaincre mais nous avons réfléchi ensemble à des dispositions encore plus convaincantes en la matière, voire même à des engagements plus traçables. Dernier point, toujours au chapitre des travaux, la prise en compte de l'ensemble des filières liées aux indemnisations compensatrices des réductions de pertes agricoles dans l'espace du chantier. Nous mettrons ce sujet à l'ordre du jour des prochaines discussions sur les protocoles que nous allons élaborer, département par département, avec les représentants de la profession.

Alors, je termine tout simplement que même si l'objet technique, technique, n'est qu'une simple canalisation métallique enterrée, je tiens à signaler que notre métier reste passionnant car outre la nature, la densité, la complexité des données à traiter, nous le vivons comme une quête de la qualité totale, et c'est-à-dire en fait comme un devoir à votre égard. Merci.

Pierre GERVASON, membre de la CPDP

Et bien merci. Je m'appelle Pierre GERVASON, je suis membre de la Commission particulière du débat public. Je vais animer le débat. Alors, quelques – oui, on vous voit Monsieur. C'est noté. Quelques mots préliminaires rapides. Nous avons parlé d'un verbatim, c'est-à-dire que tout ce qui est dit est noté, non pas pour but disons de « vérification » mais pour un but d'être sûrs qu'au niveau des synthèses, nous n'oublierons aucune intervention. C'est pourquoi nous vous demandons également de vous présenter en tant que personne ou représentant d'une collectivité, ou d'associations, ou simplement que simple citoyen. Vous voyez des caméras qui servent à faire, qui serviront après montage à faire une vidéo d'une cinquantaine de minutes qui sera présente sur le site internet avec les meilleurs moments du débat public, qui a commencé quand même au mois de juillet, donc cela donne du fond. Et également, sera envoyée aux collectivités, sera envoyée aux personnes qui le demanderont.

Le principe de base du débat, c'est qu'il n'y a pas de question illégitime. Donc, n'hésitez pas à poser une question, même si vous n'êtes pas sûr qu'elle entre dans le cadre du débat. Cela ne pose aucun problème. Posez toutes les questions que vous voudrez. Si vous hésitez ce soir, par timidité ou par manque de connaissance du dossier, vous avez de petits papiers qui sont mis à la sortie où vous pourrez noter vos questions, ou éventuellement intervenir jusqu'à demain soir, si j'ai bien compris, poser des questions sur le site internet. Donc, si vous n'avez pas de question immédiate ce soir, vous pourrez en poser encore par ces deux biais. Voilà tout ce que j'avais à vous dire. Donc, je vois, je sais d'ailleurs que nous avons déjà un premier intervenant ici. Monsieur ? Monsieur, oui ?

III. Questions/réponses

Jean-Claude BERARD, animateur du mouvement national de lutte pour l'environnement du Gard

Bonsoir. Nous terminons ce débat public à Caderousse, surnommée « l'Ile verte » dans un contexte culturel et cultuel. Nous sommes à quelques kilomètres de Chateauneuf-du-Pape, résidence d'été des papes à Avignon, et nous fêtons les 700 ans cette année de leur arrivée à Avignon. Cet anniversaire est fêté par une cuvée de 9 bouteilles à consommer avec modération pour marquer leur empreinte. Le projet ERIDAN nous projette du monde céleste au monde temporel, puis au monde

terrestre et souterrain avec la canalisation. C'est un enjeu clé de l'aménagement du territoire, un chantier à concrétiser. La sécurité d'approvisionnement énergétique en dépend.

Ce maillage hexagonal qui a une portée européenne : on supprime un talon d'Achille de la France. Cette prospective pour l'avenir est une nécessité vitale pour la synergie des régions et leur valorisation. On assure l'avenir de nos ressources. C'est une dynamique spatiale et qualitative et peut-être une sortie de crise.

Nous sommes dans l'architecture d'un réseau européen, interconnexion, stockage, nécessaire à la sécurité – à la solidarité entre les Etats-membres. Nous avons abordé également avec le projet Nabucco des questions de géostratégie et de géopolitique. Cet été, la signature de deux projets concurrents, cheval de Troie de la Turquie, visa d'entrée dans l'Union européenne, guichet unique pour acheminer le gaz de l'est de la Turquie jusqu'au cœur de l'Europe, et le Southstream, le deuxième projet partenaire privilégié avec la Russie, dépasse de loin le domaine de l'énergie. La Turquie joue finalement sur deux tableaux et la diversification des routes du gaz vers l'Union européenne avec le port de Fos-sur-Mer, le Président des Etats-Unis Monsieur OBAMA, pas de guerre pour les ressources mais la coopération. Nous souscrivons à cette valeur de paix, à la coopération internationale.

Il est prioritaire d'avoir de bonnes relations avec les pays producteurs d'énergie, et les pays de transit, et de coopérer avec des pays orientaux et méridionaux. Il est important de coopérer avec des pays consommateurs industrialisés ou en voie de développement afin de réduire les gaz à effet de serre et de mettre en valeur les économies d'énergie, de développer des technologies énergétiques renouvelables. Dans ce contexte, la recherche joue un rôle primordial dans la diffusion de technologies énergétiques à la fois propres et abordables.

Ce projet permettra de réduire de 3 000 camions sur les routes. Moins de pollution de l'air. Plus de sûreté et de sécurité, sécuriser les installations par le suivi global par satellite appliqué à l'environnement et à la sécurité. Face aux caprices du ciel et des aléas, notre innovation va de pair pour le rayonnement de nos régions. Nous sommes sur les traces du savant Louis LEPRINCE-RINGUET, natif d'Alès, qui a permis de relier tous les continents avec des câbles sous-marins en fibre optique, que je vous ai amenés là.

Pierre GERVASON

Merci.

Jean-Claude BERARD

Alors, ces cheveux de lumière, ce sont des solutions techniques innovantes, plus de sécurité et sûreté pour accompagner le projet, mais en 2011 nos régions seront au numérique pour remplacer la télé analogique. Donc, la cohérence, c'est-à-dire que la fibre optique supprime les zones d'ombre. Vos références aux normes ISO 9001 et je dois dire, c'est le management, alors attention au stress. Vous avez également ISO 14001 et 18001. Cela permet d'acquérir des comportements de qualité du donneur d'ordres au personnel. Sensibiliser et former le personnel, c'est traiter la prévention et les enjeux pour l'entreprise.

Pierre GERVASON

Merci, Monsieur BERARD mais est-ce que vous pouvez couper votre question ? C'est une question ou une position ?

Jean-Claude BERARD

C'est une position mais cela va être très rapide.

[Protestations dans la salle]

Vos projets passent dans une terre d'excellence viticole, des paysages remarquables. La variété et la richesse du patrimoine, avec un ensoleillement exceptionnel qui nous amène les touristes. Je souligne une première, avec votre souhait d'ateliers dans le prolongement du débat public. C'est innovant et créatif. Ce débat nous renvoie à la préparation de notre congrès à Lyon le 28 et le 29 novembre, pour préparer Copenhague qui remplacera le protocole de Kyoto en 2012. Nous étions au Sommet de la Terre à Rio puis à Johannesburg et nous avons effectué des propositions pour le Grenelle de l'Environnement. Notre association a diffusé le rapport BRUNDTLAND que j'ai là avec les moutures de grand public et scolaires. Diffusion de l'agenda 21, mise en pratique de ses propositions, et l'application du développement durable...

[Protestations dans la salle]

Pierre GERVASON

Bon...

Jean-Claude BERARD

... triptyque économique, social et environnement avec l'application de la démarche participative qui nous permet de rencontrer la richesse de la vie associative et d'anticiper aujourd'hui le monde de demain. Cette année, nous avons lancé la mise en place d'un jardin de l'énergie après ceux des jardins de la solidarité. Portail interactif d'information et de réflexion sur l'énergie.

Pierre GERVASON

Bien. Monsieur BERARD, merci.

Patrick LEGRAND

Je suis désolé.

Jean-Claude BERARD

Mais je reviendrai après. J'en ai encore.

Patrick LEGRAND

Oui, vous reviendrez après.

La salle

Non !

Patrick LEGRAND

Voilà ce qui est intéressant dans le débat public, c'est que de temps en temps il y a des phénomènes de régulation et d'autorégulation.

Pierre GERVASON

D'autorégulation.

Patrick LEGRAND

Là, je pense qu'il y a un phénomène radical d'autorégulation : vous avez été trop long, cher ami. Alors, passons donc à la question... Etre trop long, ce n'est pas toujours jouer dans le bon sens pour ses propres enjeux et pour ses propres intérêts.

Pierre GERVASON

Bien. Donc, merci, Monsieur BERARD. Je pense que vous avez un commentaire ?

Georges SEIMANDI

Il y a deux registres dans l'intervention de Monsieur. D'une part, ce débat nous aura appris beaucoup de choses. On n'avait pas pris conscience de la dimension céleste de nos ambitions. Ensuite, j'ai bien noté la cuvée de Chateauneuf-du-Pape mais cela, cela nous dessert parce que beaucoup de gens (et là on redevient un peu sérieux) nous disent, forts de l'historique du TGV : « vous êtes là parce que vous avez voulu éviter Châteauneuf du Pape ». Donc, je saisis à la fois la boutade, mais en même temps j'en profite pour dire quelque chose.

Et la deuxième partie très intéressante, selon nous, de l'intervention de Monsieur, porte sur la sécurité d'approvisionnement et les grands projets de gazoducs à travers l'Europe de l'Ouest qui

permettent de sécuriser les approvisionnements et le projet ERIDAN est de ceux-là. Mais je n'en dirai pas plus parce que cela a déjà été...

Pierre GERVASON

On pourra éviter de trop se diversifier. Bien, y a-t-il une question, donc, Monsieur le Premier Adjoint et après, la personne qui est devant ?

Oswald LEBOUC

Oui, merci. Voilà, moi, je me pose une petite question, c'est que je ne sais pas si vous avez vu quand vous êtes arrivés dans Caderousse : nous sommes entourés d'une digue. Donc, nous sommes en zone inondable. C'est-à-dire que nous sommes dans le lit du Rhône. Donc, votre projet d'enterrer un gazoduc qui fait 1,20 mètre, je crois, à un mètre sous terre, est-ce qu'il y aura un impact du Rhône, justement, des inondations, lors de ce projet ?

Pierre GERVASON

Très bien. GRTgaz ? Peut-être Monsieur CONNANGLE ?

Jean-Noël CONNANGLE

Vous pourriez un peu davantage préciser ? Parce qu'il y a plusieurs, ce que vous appelez « zones inondables ». Donc, voilà.

Oswald LEBOUC

Nous sommes en zone d'expansion de crue.

Jean-Noël CONNANGLE

Non, je suis d'accord, je sais où vous êtes. Mais le Rhône, pour le toucher, à la limite, vous avez soit l'attaque des berges. Et là, il est hors de question qu'on y touche. Donc, déjà, je peux vous rassurer sur le fait que les berges de protection que vous avez, jamais nous n'y toucherons. Voilà, cela, c'est pour régler un point. Après, le reste, les couloirs qui sont à définir, dès lors qu'ils sont en zone inondable, doivent tenir compte donc du paramètre, et c'est pour cela qu'un des rapprochements avec la CNR, c'est bien d'identifier où pourraient être des faiblesses qui pourraient être nuisibles en matière de crue, et donc dans tous les cas de figure, de s'en écarter. Voilà, juste. Sinon, après, il faut entrer dans le détail des franchissements etc. Mais voilà l'esprit qui nous anime aujourd'hui.

Pierre GERVASON

Très bien. Est-ce que cette réponse vous satisfait, Monsieur ? Monsieur devant, après, avait une question.

René PIALLA, Président de la Confédération des Riverains du Rhône

Bonsoir, messieurs. Lors de la réunion à Pierrelatte, je vous avais demandé, enfin, je vous avais dit que dans la plaine, on en avait ras le bol, qu'on avait déjà assez de choses. Vous l'avez précisé. Vous le savez.

J'avais proposé à cette occasion, justement, d'emprunter le chemin de halage du Rhône, qui va de Caderousse à Pierrelatte, à Donzère. On peut le faire. Soit dans le Rhône. On n'a jamais eu de réponse : je ne sais pas si cela vous avait frappé ou pas : je n'ai pas eu de réponse. Mais j'ai été surpris d'entendre Monsieur nous dire tout à l'heure qu'ils allaient étudier, avec les services des autoroutes et des TGV, voir si on pouvait utiliser les mêmes tranchées.

Ceci serait très bien parce que je vous le dis : en zone inondable, on n'en veut plus, de ce genre d'installation, on ne veut rien. Voilà.

Pierre GERVASON

Très bien, merci Monsieur. Donc, est-ce qu'il y a eu une réponse donnée à Monsieur à sa question antérieure et ... ?

Georges SEIMANDI

Oui, Monsieur, vous avez fait partie de ceux qui ont fait des suggestions qui nous ont donné du travail. Et c'est une très bonne chose. Nous avons engagé des études. Typiquement, et je vais passer la parole à notre confrère de la Compagnie nationale du Rhône : grâce à la suggestion que vous avez faite, on s'est rapprochés de la Compagnie nationale du Rhône pour étudier l'option que vous nous suggérez des chemins dits « de halage ». Donc, notre confrère va éclairer sur le sujet. C'est une étude compliquée, que vous nous avez demandée. Il n'est pas question de la bâcler, donc, on va prendre du temps. Le seul regret qu'on ait, c'est qu'on n'a pas pu la boucler dans le temps du débat public mais après le débat public, le dialogue continuera et on publiera cette étude et on en parlera autant que vous voudrez. Donc, oui, si je n'ai pas été clair dans l'introduction je m'en excuse, nous étudierons cette excellente suggestion.

Ensuite, avant de passer la parole à la CNR, je voudrais souligner la difficulté de parler des zones inondables. Et je sais ce que veut dire ce mot à Caderousse : c'est frappant, le mot est faible, quand on passe à Caderousse, et qu'on voit ces marques à l'entrée de l'église. C'est, voilà. Pour ceux qui vivent là, on sait ce que sont les questions d'inondabilité. Mais il y a un paradoxe qui est le suivant : beaucoup de gens nous ont dit « si vous ne voulez pas nous embêter sur l'urbanisation, mettez-vous donc dans des zones où on est déjà limités en urbanisation, mettez-vous donc dans les zones inondables ». Et ce sont des élus qui nous ont dit cela et ce sont des services de l'Etat. Et en même temps, on entend ce que vous dites : un ras le bol parce que je suppose que la réponse, la

même réponse a été faite à tous les aménageurs. Alors, il y a un paradoxe qu'il faut qu'on pousse au bout ensemble. A la limite, occuper les espaces, les zones déclarées inondables par une infrastructure qui le permet et toutes ne le permettent pas, par des zones d'aménagement qui le permettent, je pose juste une question : est-ce que ce n'est déjà pas de l'optimisation de l'espace ?

On va y réfléchir, j'espère qu'on en reparlera dans la soirée. Je propose de passer la parole à notre confrère de la Compagnie nationale du Rhône, que je remercie de venir témoigner.

Pierre GERVASON

Donc, Monsieur le représentant de la CNR, s'il vous plaît.

David ZAJACZKOWSKI, Directeur délégué industriel à la Direction régionale d'Avignon de la CNR

Bonsoir. Oui, je vais me mettre par là pour que tout le monde me voie.

Pierre GERVASON

Oui, mais là, vous aurez le projecteur dans l'œil.

David ZAJACZKOWSKI

Alors je vais me mettre sur le côté. [La CNR] est notamment en charge de l'exploitation et de l'aménagement hydroélectrique de Caderousse.

Alors, évidemment, ce soir, on n'en est pas au stade de donner des conclusions formelles à une étude qui vient à peine d'être lancée, notamment suite aux sollicitations qui ont été exprimées au cours de ce débat public. Le travail a été initié. Sans donner de conclusions, on peut quand même redonner le contexte et les critères au travers desquels nous serons amenés, sur sollicitation de GRTgaz, à étudier avec GRTgaz ces possibilités que semblent offrir, pour un certain nombre de participants au débat public, le Rhône et ses abords.

Et pour cela, il faut revenir à la nature des choses. La nature des choses, c'est : qu'est-ce que le Rhône, aujourd'hui, dans son fonctionnement ? C'est ce cours d'eau, il a été concédé à une entreprise, la CNR, et la CNR se doit de respecter un cahier des charges qui a été fixé par l'Etat, autorité concédante. Et la CNR est comptable de respecter ce cahier des charges non seulement vis-à-vis de l'Etat, mais également vis-à-vis de tous les usagers et les riverains. Excusez-moi.

Dans ce cahier des charges, il y a trois missions principales, qui sont la production hydroélectrique, la navigation et l'irrigation et les autres usages agricoles. Il faut également respecter un certain nombre de contraintes. La principale, et en tous cas la plus connue ici à Caderousse, c'est le bon écoulement des crues. C'est-à-dire que la CNR, si elle n'a pas de mission de protection contre les inondations, elle se doit en revanche de garantir que les niveaux d'eau en crue ne seront pas supérieurs à ce qu'ils auraient été, pour le même événement hydrologique, en l'absence des

aménagements qu'elle a réalisés. Tout cela, cela a un certain nombre de conséquences sur les propositions qui peuvent être faites pour rapprocher les ouvrages projetés au travers d'ERIDAN des ouvrages de la Compagnie nationale du Rhône.

Alors, par exemple, le bon écoulement des crues, cela suppose l'entretien du lit du Rhône, enlever un certain nombre de points durs puisque le Rhône, le lit du Rhône, c'est quelque chose qui est en mouvement. Donc, il faut le surveiller et il faut de temps en temps faire des opérations d'entretien pour permettre le bon écoulement. C'est aussi, accessoirement, je peux le signaler... Pardon ?

Solange BEAUMES

Ce n'est jamais fait.

David ZAJACZKOWSKI

Je ne partage pas ce point de vue.

Pierre GERVASON

Attendez : est-ce que je peux vous demander de poser votre question, éventuellement, en commentaire par la suite ? Si vous pouvez attendre la fin de l'intervention de Monsieur, et après nous prendrons des questions, si ce sont des questions.

David ZAJACZKOWSKI

Cela ne modifie pas mon propos, en ce sens que nous devons avoir une capacité à intervenir dans le lit du Rhône, aussi bien pour le bon écoulement, c'est-à-dire le respect des niveaux en crue, et d'autre part pour le passage de la navigation qui est une des autres grandes missions de la CNR. Cela suppose aussi que l'on garantisse la pérennité des ouvrages. Donc, je reçois avec satisfaction le fait que GRTgaz a bien intégré le fait que les digues sont des ouvrages sensibles, qui intéressent la sécurité publique, et que c'est difficile d'entremêler ces aménagements.

D'autre part, pour revenir à la question de Monsieur PIALLA, qui parlait des chemins de halage, qui ne sont d'ailleurs pas forcément dans le domaine concédé à la CNR mais qui sont tous proches... Pas tous. Là, on est plutôt sur une notion des abords du cours naturel du Rhône, et pas les abords aménagés.

René PIALLA

Intervention hors micro, inaudible.

David ZAJACZKOWSKI

Bien souvent, oui. Domaine public fluvial. Et dans ce cas, il faut également s'intéresser, mais là, je n'en suis pas à tirer des conclusions, il faut s'intéresser au comportement naturel du fleuve, qui est mobile, y compris ses berges, et les crues vont mobiliser des matériaux et si on entreprend des aménagements susceptibles de trop fixer les berges, cela peut être aussi une difficulté pour l'écoulement des crues. Donc, c'est toujours une recherche de compromis, c'est-à-dire l'équilibre entre diverses contraintes. On regardera cela avec GRTgaz.

Moi, je voulais simplement vous dire, voilà, au travers de quels critères la CNR contribuera à cette étude menée par GRTgaz.

Pierre GERVASON

Très bien, merci Monsieur.

David ZAJACZKOWSKI

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Pierre GERVASON

J'ai vu quelqu'un, attendez, bien. Nous allons passer la parole à Monsieur qui est au fond, là-bas, qui la demande depuis un petit moment.

Jean-Philippe CHAUVIN, citoyen de la commune de Pujaut

Bonsoir. [La commune de Pujaut est] voisine du côté gardois. J'ai une question qui est relative à un sujet que vous avez évoqué, mais qui n'a pas été illustré, concernant d'éventuelles indemnités. Alors, on a parlé de l'agriculture, donc, avec toutes les préoccupations dont vous avez fait part, relatives au maintien d'une activité, en tous cas à la récupération d'une valorisation des terres agricoles en leur état initial.

Vous avez évoqué aussi la question de l'urbanisme, et c'est à cela que je voulais venir. Est-ce que, dans ce domaine là en particulier, s'il peut être conseillé de geler un certain nombre d'occupations à venir, est-ce qu'il y a des indemnités qui sont envisagées ? Et dans quelle mesure elles sont chiffrables ? Est-ce qu'il y a déjà un recul sur cette question ? Est-ce que vous avez déjà procédé à un certain nombre d'estimations ?

Et une question qui est corollaire : j'avais lu dans les précédents comptes-rendus qu'il y avait une zone de sécurité, puisque quelqu'un avait posé la question, qui était de l'ordre – peut-être que je me trompe – d'un kilomètre, en gros 500 mètres de part et d'autre de la canalisation, qui était recommandée. Est-ce que cela sous-entend qu'on essaie d'éviter les constructions ? Est-ce que cela va au-delà ? Est-ce que c'est compris une vocation du sol à vocation économique ? Puisque là on a bien vu que le fuseau tente d'éviter les grandes agglomérations et que le choix qui est fait, c'est de

passer en gros là où il n'y a rien. Mais là où, justement, aujourd'hui, peut-être qu'il n'y a rien, est-ce que dans les années qui viennent il pourrait y avoir quelque chose ? Et dans quelle mesure vous prenez en compte ces contraintes-là ? Et dans quelle mesure aussi il peut y avoir un éventuel dédommagement ? Voilà la question.

Pierre GERVASON

Merci Monsieur. Donc, Messieurs BOURJAS, SEIMANDI, sans doute.

Georges SEIMANDI

Merci de cette question, elle est très, très importante. Nous envisageons des implantations là où il n'y a rien, pour reprendre votre expression. Et pour qu'on puisse les envisager là où il n'y a rien, et où dans des années plus tard il pourrait y avoir quelque chose, on compte beaucoup, voire exclusivement, sur les données que nous communiquent les élus et les services de l'Etat, qui sont sauf erreur de notre part les mieux placés pour avoir une vision un peu prospective du territoire. Donc, cela, c'est le premier point.

Concernant la première partie de votre intervention sur les indemnités. Vous avez utilisé un mot fort en disant « gel des constructions ». Hein ? Vous avez utilisé ce mot-là, sauf erreur de ma part. La seule zone où il est interdit de construire, c'est une bande qui fait vingt mètres de large peu ou prou centrée sur la canalisation. Ailleurs, on peut construire. La bande de 1 000 mètres que vous évoquez, c'est-à-dire 500 mètres de part et d'autre, c'est une zone où les constructions ne sont pas interdites, mais où ensemble, collectivités territoriales, services de l'Etat et transporteur, mais ce n'est pas nous les constructeurs de zones d'aménagement, on doit être vigilants à la densification de l'urbanisation. C'est ce que disent les textes. C'est-à-dire, par exemple, un établissement recevant du public, un immeuble de grande hauteur mais bon, un immeuble de grande hauteur, dans les zones où on circule, c'est plus... Voilà, c'est une question de limitation de l'urbanisation mais en aucun cas d'interdiction.

Quand bien même il y aurait un projet qu'ensemble nous n'aurions pas vu au moment de décider de l'implantation, d'abord, on a encore 4 ou 5 ans avant devant nous. On a le temps. Et quand bien même il y aurait quelque chose qu'on n'aurait pas vu, on se met autour d'une table : l'Etat, les collectivités territoriales et le transporteur que nous sommes, pour voir quelle mesure on peut prendre au dessus de la canalisation ou à ses côtés pour que réglementairement, cette distance de 500 mètres que vous évoquez, Monsieur, on puisse la réduire. Ces mesures, ce sont par exemple un balisage renforcé de l'ouvrage, c'est par exemple une profondeur supérieure à la profondeur réglementaire, c'est par exemple une épaisseur d'acier supérieure. Il y a plusieurs dispositions que dans notre jargon on appelle « compensatoires » qui permettent de limiter cette urbanisation – qui permettent de limiter la distance, sacré lapsus !

En matière d'indemnisation, oui, bien sûr, les propriétaires sont indemnisés sur la base *grosso modo* de la valeur vénale des terrains, rapportée à la proportion de la surface occupée sur vingt mètres de large et sur la longueur empruntée. Voilà ce que je peux répondre. Je ne sais pas si c'est complet, vu de Monsieur, sur votre triple question finalement.

Pierre GERVASON

Est-ce que vous avez un complément ?

Jean-Philippe CHAUVIN

Oui, merci. C'était peut-être un complément. Alors, sans abuser, c'était compte tenu du fait qu'on se trouve en réunion finale publique, est-ce que vous avez déjà une idée, compte tenu justement de l'optimisation technique, on va dire, et puis relationnelle du passage du gazoduc, est-ce qu'il y a déjà certains scénarios qui se dessinent ? Vous l'avez certainement intuitivement mais est-ce que vous avez la possibilité, déjà, ce soir, d'indiquer un certain nombre d'options, compte tenu de tout ce que vous savez des réactions et de l'expérience des mois passés ? Ou est-ce qu'il est de toute façon officiellement trop tôt pour en parler ?

Il y a aussi la question un peu corollaire qui est que demain, de fait, il y a la clôture du débat. Vous indiquez bien qu'il y aura une poursuite des échanges. Quel est le moyen de rester connectés à cet échange puisque là, au cours des derniers mois, il a pu être fructueux mais il y a un certain nombre d'études nouvelles qui sont lancées, il y a des échanges, on avance, il y a des idées intéressantes qui ont été proposées. Après demain soir, comment on continue ? C'est, sans abuser, la question qui s'adresse peut-être aussi à Monsieur LEGRAND.

Georges SEIMANDI

Alors, je note, parce qu'il y a plusieurs... Il y a plusieurs questions. Est-ce que vous avez des options, c'est votre mot, de passage à l'intérieur du fuseau ? C'est cela ? Et puis comment on continue à se parler.

Alors, pendant que mes collègues à la régie préparent la bonne carte sur les fameuses options, il n'y a pas de tabou sur le sujet. Au début du débat public, on n'était pas capables de montrer ce qu'on va vous montrer là mais comme l'étude d'impact a avancé, et bien les dernières réunions, là, vous avez été plus ou moins privilégiés : on va vous montrer des options.

Mais je tiens au mot très fort de Monsieur : ce sont des options, parce que vous savez comment cela se passe : à partir du moment où les traits deviennent précis sur les cartes, les ennuis commencent pour les aménageurs que nous sommes. Mais en même temps, on se prête volontiers à ce jeu-là. On va vous montrer des couloirs de passage qui sont issus de l'étude d'impact en cours. Ce sont des options non stabilisées et sujettes encore à d'importantes variations.

Pendant que la diapositive arrive, comment on continue après ? Le débat public se termine. Le dialogue continue et ne fait presque que commencer sur les questions concrètes de tracé. Comment cela va se passer ? Après le débat public, nous allons rencontrer l'ensemble des maires concernés pour avec eux, carte à 25 millièmes à l'appui, entre les extrémités du fuseau, commencer à dessiner des options de passage. Est-ce que c'est celle-là (alors, je fais juste une parenthèse). Est-ce que c'est celle-là, la bonne carte ? Pardonnez-nous, on fait une petite... Non, ce n'est pas celle-là, la bonne carte. On n'a pas la carte que produit le cabinet SOGREAH, avec les petites flèches, là ? Non ?

Donc, voilà le type de carte qu'on peut vous montrer aujourd'hui. Vous situez Caderousse. Vous voyez qu'il y a encore deux options puisque dans le débat public, le fuseau d'étude a été élargi, et voilà la bande qu'on peut vous montrer, avec sur le fond de cette carte une analyse agropédologique du sol, puisqu'on a qualifié par des codes couleur l'aptitude des sols à la mise en valeur agricole. Voilà donc ce qu'on vous propose, qui est plus étroit que le fuseau, vous voyez. Alors, vous allez peut-être rester un peu sur votre faim mais voilà les deux variantes qui peuvent être proposées ce soir.

Alors, comment cela va se passer ? On va aller voir les maires avec ce type de cartes, et on va progressivement réduire ce fuseau d'études, jusqu'à la fin de l'année prochaine, fin 2010, où là nous solliciterons l'administration compétente sur la base d'un tracé. Un tracé, c'est un trait sur une carte au 25 millième, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 50 mètres, qui sera ensuite l'objet d'un temps fort de concertation en gros à l'automne 2011 au travers de l'enquête d'utilité publique réglementaire. D'ici là, selon vos responsabilités, si vous êtes du milieu associatif, rejoignez-nous dans les ateliers qu'on va continuer à animer sur le sujet pour bien prendre en compte les questions de diversité. Faites-vous connaître auprès, si vous êtes agriculteur, auprès de vos représentants, puisque nous allons engager des discussions avec les chambres d'agriculture à l'échelle départementale. Si vous êtes un élu, on va forcément se voir. Si vous êtes un citoyen intéressé par le sujet, vous avez nos coordonnées, on a un site internet, on est à votre disposition, je ne vais pas dire 24 heures sur 24, quand même pas, mais on est à votre disposition jusqu'à cette fameuse étape de l'enquête d'utilité publique.

Voilà, Monsieur, des précisions sur le fuseau d'étude, voilà Monsieur des précisions sur comment cela se passe après le débat public.

Pierre GERVASON

Alors, un complément peut-être de la part de Patrick LEGRAND, avant de passer aux autres questions.

Patrick LEGRAND

Puisqu'au fond, l'acteur du débat public a été sollicité, je vais vous répondre. Bon. Premièrement, la concertation fait pleinement partie du débat public. Autrement dit, tout ce qui se dit maintenant sur la façon dont ensuite il se pourrait, si le projet se poursuit, que les choses vont se faire, passe aussi dans le contrat. Autrement dit, là, il y a des engagements.

Deuxièmement, une fois le débat public clos, ce sont d'autres modes de concertation qui se mettent en œuvre jusqu'à l'enquête d'utilité publique. Le débat public est clos. Les formes, ces formes-ci qui sont, qu'on finit de vivre aujourd'hui, n'ont plus lieu, n'ont plus cours. Ceci dit, cela ne veut pas dire qu'un certain nombre de méthodes qui ont été mises au point, comme la réunion publique, avec un citoyen hétérogène, il y a de la lumière, on rentre et on discute tous ensemble, ne peuvent pas être remises en place à l'initiative du maître d'ouvrage ou bien à d'autres initiatives. Je ne doute pas que certains d'entre vous y pensent déjà.

Dernier point mais n'oubliez pas que la concertation fait pleinement partie du débat public, et les modalités de concertation, et qu'au fond, certains débats publics sont des laboratoires de nouvelles formes de concertation, qui dépassent un petit peu les formes habituelles. Dernier point : tout ce qui sort du débat public fait partie pleinement du dossier de l'enquête d'utilité publique, depuis ce qui s'est dit sur le plan technique, depuis ce qui s'est dit sur le plan des justifications, depuis ce qui s'est dit sur le plan concertation, et jusque ce qui s'est progressivement construit après le débat public. Donc, là aussi, il y a un certain nombre de dispositifs qui font que progressivement l'intelligence collective construit le projet, si tant est qu'il ait à se mettre en œuvre. Cela répond... ? Donc, saisissez-vous de l'opération. Merci.

Pierre GERVASON

Bien, si vous me permettez, il y avait deux questions au fond, on m'a fait signe, et ensuite Monsieur ici et Monsieur là et Monsieur ici.

Jean ROUSSET, habitant de Caderousse

Bonsoir. Donc, j'ai deux questions à vous poser, mais préalablement, je vais rebondir sur la diapo que vous avez passée à l'instant, là. Est-ce qu'on pourrait la revoir s'il vous plaît ? Est-ce que c'est possible ? Voilà. Donc, de là, il me semble voir un certain nombre de zones où les sols sont plus ou moins aptes à recevoir un gazoduc. Je me rends compte...

Georges SEIMANDI

Non, non, pas du tout.

Jean ROUSSET

Non ?

Georges SEIMANDI

C'est tout le contraire – ce n'est pas le contraire : c'est la carte d'aptitude des sols à la mise en valeur agricole. Ce n'est pas du tout... pardonnez-nous, notre légende n'est peut-être pas très lisible vue de loin.

Jean ROUSSET

Je m'étais attaché à lire la légende située sur la gauche.

Georges SEIMANDI

Oui.

Jean ROUSSET

J'ai vu une zone F, contrainte maximale, donc dans mon esprit c'était maximale pour passer le...

Georges SEIMANDI

Non, non, non, pas du tout. Pardonnez-nous, c'est un peu l'inverse.

Jean ROUSSET

Alors je reviens à mes deux questions. Si mes connaissances sont bonnes, il me semble qu'il y a déjà un gazoduc qui relie Fos-sur-Mer vers le Nord, avec un maillage du côté de Rotterdam ou quelque chose comme cela. Il me semble que ce gazoduc passe même au sud du village de Caderousse, au niveau d'Orange, au niveau du territoire d'Orange. Comment cela se fait-il que vous n'ayez pas recherché de créer votre gazoduc parallèlement à celui existant ? Cela, c'est ma première question.

Ma deuxième question : Caderousse, c'est un habitat diffus, il y a énormément de maisons qui sont situées dans la campagne et elles ont toutes comme source d'eau potable les nappes phréatiques. Dans le nord du village, il y a des nappes, des puits artésiens, des sources qui sont potables. Je m'imagine que vous avez réfléchi la question, que cela s'est déjà présenté, mais lorsqu'on passe dans des zones comme celles-ci, il y aura des contraintes également en matière d'enfouissement et est-ce qu'on ne risque pas de tarir certaines sources ? Merci.

Pierre GERVASON

Bien, Monsieur SEIMANDI sans doute.

Georges SEIMANDI

Alors, deux questions dans votre intervention, Monsieur, je vous en remercie. La première : pourquoi ne pas se mettre près d'un tuyau existant ? Et la deuxième, sur les nappes phréatiques, [à Jean-Noël CONNANGLE] vous répondrez ?

Alors, la canalisation dont vous parlez, sauf erreur de ma part, et on a une carte qui va nous y aider, ce n'est pas un tuyau de gaz, c'est une canalisation de pétrole. Il existe cependant une canalisation de transport de gaz naturel qui est pointée sur cette carte et que le pointeur, là, voilà, qui est ici. Je pense que ce n'est pas celle-là que vous évoquiez. Ceci dit, la question nous paraît cependant très pertinente. Pourquoi on ne va pas se mettre là où il y a déjà quelque chose ?

Alors, la canalisation de transport de pétrole dont vous parlez chemine sur tout son linéaire dans des zones qui sont aujourd'hui... pardon, Monsieur ?

Pierre GERVASON

Attendez, un micro pour Monsieur peut-être, pour qu'il complète son apport.

Jean ROUSSET

Excusez-moi. A ma connaissance, il y a un gazoduc qui passe au niveau du Pontet. Il y a même une station de compression à 32 bars. Il est situé, si vous voulez, au niveau de la Poudrerie nationale.

Georges SEIMANDI

Non, non, c'est bien du pétrole. La seule station de compression qu'on a dans le Vaucluse, elle est à Courthézon, donc ce doit être du pétrole. Voilà.

Ceci dit, on a regardé ces options de jumelage dans notre jargon des tuyaux déjà existants. Et franchement, dans cette zone-là, quadrilatère Orange-Carpentras-Avignon-Cavaillon, le développement de l'urbanisation aujourd'hui et ce qu'il va être demain d'après ce que nous disent les services de l'Etat et les collectivités qui font de la prospective ne laissent plus la place à un ouvrage de cette dimension. L'agglomération d'Avignon au sens large, c'est la quatrième de France en termes de développement sur les 15 dernières années et ce n'est pas près de se tarir, nous disent les gens qui font de l'observation des territoires. Donc, nous, on va se mettre, on va essayer de cheminer dans des endroits où on ne va pas gêner ce développement, c'est-à-dire à l'ouest de cet endroit-là.

Je voudrais qu'on montre une carte qui est très, très significative là-dessus. C'est celle qui montre, qui est dans notre dossier qu'on a mis au débat, qui montre la prospective démographique dans le sud de la France, et on voit très bien combien cette zone-là est promise à l'urbanisation. On n'est pas très bien organisés parce qu'on cherche, excusez-nous. Peut-être que pendant ce temps on peut répondre à la question sur les nappes phréatiques.

Jean-Noël CONNANGLE

Alors, s'agissant des nappes phréatiques, alors, vous avez effectivement, là, vous touchez de plein fouet un sujet qui nous a toujours été très préoccupant, et qui fait l'objet d'un grand programme d'études et de recherche et d'identification. Alors, vous avez deux types de nappes pour faire un résumé. Vous avez un type de nappe qui sert à l'irrigation, OK ? D'une manière générale, et ensuite, vous avez celles qui alimentent en eau potable. Alors, en matière d'eau potable, là, vous touchez un domaine où de toute façon, on passera sous les fourches caudines de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, donc la DDASS, à partir de laquelle on a à démontrer, nous la zone qui nous intéresserait éventuellement. Et elle, au travers un rapport d'hydrogéologie, donc d'hydrologues agréés par l'organisme, doit vérifier si oui ou non la nature des travaux dans l'endroit où on doit les faire, effectivement, est sans impact sur l'approvisionnement en eau potable. J'espère que j'ai répondu à votre question.

Donc, cela veut dire que c'est hyper-contrôlé en matière de travaux à proximité d'un puits d'accès à l'eau potable. Donc, déjà, vous êtes protégé, ne serait-ce même que par la réglementation en la matière. Si vous voulez plus de compléments, Monsieur ?

Pierre GERVASON

On revient sur la carte ?

Daniel BOURJAS

Juste une précision. L'exploitant que nous sommes, on ne fait pas que construire un ouvrage et puis on s'en va. On construit un ouvrage et on exploite un ouvrage pendant des décennies. Donc, notre intérêt dans le choix du tracé, dans les techniques de construction, c'est aussi de préserver je dirais la relation avec les collectivités, les territoires etc. dans notre relation d'exploitant puisque nous restons sur le territoire pendant des décennies. On exploite des gazoducs depuis plus de 50 ans aujourd'hui.

Pierre GERVASON

Un commentaire ?

Georges SEIMANDI

Voilà, donc, la carte qui était appelée tout à l'heure est celle-là. Je vais prendre quand même une minute pour la commenter. Vous voyez des couleurs et des traits. Les couleurs de fond, plus c'est foncé, plus il y a de monde au kilomètre carré, c'est ce qu'on appelle la densité de population. Hein ? Donc, on vous pointe Orange, Avignon, Carpentras et Caderousse. Et Caderousse, vous voyez bien où cela se situe. Plus c'est foncé, plus il y a de monde.

Nous, notre boulot, c'est de cheminer pour gêner le moins de monde possible. Donc, en gros, on chemine là où il y a le moins de monde. Alors, peut-être certains d'entre vous habitent à ces endroits-là et vont nous dire « moi, je suis là et je suis aussi important que les autres » et ils ont raison. Mais vous comprenez, pour trouver des critères assez objectifs, voilà le genre de carte qu'on utilise. Mais cela ne suffit pas. Après, on va sur le terrain, on rencontre les gens qui habitent là et avec eux, on essaie d'éviter telle ferme agricole, telle zone d'activité, tel collège que va nous montrer le maire parce qu'il va le construire là où il y a la place donc typiquement là où il n'y a pas de monde. Voilà comment cela se passe, une recherche de tracé. Vous voyez ? A droite, à votre gauche, il y a une bande rouge, là, entre Avignon et Carpentras. C'était un fuseau d'étude qu'on avait étudié initialement. En gros, tout droit entre Saint-Martin de Crau et Saint-Avit, le long du tuyau qu'on a déjà existant. Voilà le secteur aggloméré Orange, Avignon, Carpentras, où clairement nos ingénieurs tracé sont allés voir : il n'y a plus la place de mettre un nouveau tuyau. Du coup, on est allés voir à l'ouest pour essayer de trouver une zone où on allait gêner le moins de monde.

Alors, vous voyez le double attrait du transport d'énergie par canalisation. C'est que non seulement, après les travaux, l'agriculture reprend ses droits et le milieu naturel aussi. Et l'urbanisation, finalement, est gelée, pour reprendre le mot de Monsieur, sur une bande qui ne fait que 20 mètres de large. Mais en plus, la souplesse d'un tuyau de gaz fait qu'on peut cheminer à peu près où on veut. Alors, mes collègues qui font les tracés, chaque fois que je dis cela, ils me font les gros yeux parce que c'est du boulot pour eux. Mais en même temps ils ne rechignent pas à le faire.

Sur le dernier chantier qu'on a fait, vous savez, un tuyau de gaz, ce sont des tubes de quinze mètres mis bout à bout. Donc, sur 200 kilomètres, je vous laisse faire le calcul de combien il y en a. Sur le dernier chantier qu'on a fait dans le nord-est de la France, deux tubes sur trois étaient coudés. C'est-à-dire tordus, avec un angle plus ou moins grand, c'est-à-dire qu'on fait tout sauf du tout droit. C'est le grand intérêt du transport d'énergie par canalisation.

Pierre GERVASON

Très bien. Est-ce, Monsieur que cette réponse vous satisfait ? Parce qu'elle a été assez longue et complexe. Oui ? Non ?

Jean ROUSSET

Oui, non, si, si.

Pierre GERVASON

Bon. On estime que c'est bon. Alors, il y avait une personne je crois qui a posé une question là-bas, ensuite ici et puis Monsieur et Monsieur de Pierrelatte.

Bruno BENTE, arboriculteur et pépiniériste viticole à la Motte du Rhône

Bonsoir. Je pense qu'il n'y a pas à revenir sur l'opportunité de créer ce gazoduc. Personnellement, je voudrais poser des questions en ce qui concerne la spécificité de mon métier. Donc, voilà. Je conduis des plantations pérennes. Le fuseau que va emprunter le gazoduc traverse la vallée du Rhône, qui est connue pour ses vergers. Donc, je pense qu'il y aura un problème récurrent quand le gazoduc devra traverser un verger ou une vigne. Et un petit peu, donc, les questions qui me viennent à l'esprit, je pense qu'il existe des barèmes pour le dédommagement aux arboriculteurs ou aux viticulteurs mais que, comment vont s'orienter les calculs lorsque par exemple le gazoduc traverse un verger ou une vigne et en fonction de sa situation, rend cette parcelle de culture pérenne exsangue, voire inexploitable. D'une part. Bon, et sachant aussi que je pense qu'on ne pourra pas replanter à l'endroit où il y aura le gazoduc.

Donc, il y aura une bande qui va rester on va dire « interdite » de culture pérenne. Donc, comment vont se faire les calculs d'indemnisation ? Tout à l'heure, vous disiez donc que ce seraient les propriétaires qui allaient – comment dire – bénéficier des indemnisations, mais très souvent, les vergers ont des propriétaires mais ont des exploitants qui sont deux entités différentes. Voilà. Je vous remercie.

Pierre GERVASON

GRTgaz ?

Georges SEIMANDI

Bon, encore une fois, merci parce que du coup, cela nous permet d'aborder des sujets qu'on n'a pas encore abordés ce soir. Donc, déjà, merci de votre témoignage sur l'opportunité du projet. On nous parle trop souvent dans ce débat public, mais en même temps, c'est un peu l'exercice du genre et on l'accepte bien volontiers, des impacts, et peu de gens soulignent l'intérêt du projet. Cela nous fait plaisir, donc je tiens à le dire.

Sur les cultures pérennes, Monsieur, je vais juste apporter une contradiction avec ce que vous dites. Vous pourrez replanter vos vergers après les travaux sur la canalisation. La seule restriction – et que ce soient des vignes ou des abricotiers. La seule restriction, qui sera marquée dans la convention qu'on va signer avec vous si vous êtes propriétaire, c'est qu'il ne faut pas des arbres de haute tige, et il faut bien mettre une limite, c'est 2,70 mètres. Je n'ai jamais compris d'où cela sortait, ces 2,70 mètres, mais en gros, il faut bien mettre une limite pour que le système racinaire n'endommage pas le tuyau qui est enfoui à un mètre de profondeur. Donc, si vous avez des vignes, vous avez cité les vignes, vous pourrez les replanter. Voilà un exemple – je ne sais pas, vous le connaissez mieux que nous, de culture pérenne qu'on replante après les travaux. Voilà déjà un point que je tenais à souligner.

Deuxième point, la question des indemnités. Tout à l'heure, j'ai parlé d'indemniser le propriétaire. Il y a aussi bien entendu une indemnisation des dommages aux cultures pour l'exploitant : dommages liés à l'opération elle-même, aux travaux. Comment sont calculés ces dommages ? Il faut se mettre autour d'une table avec vous, avec vos représentants, avec les chambres d'agriculture ou d'autres, et définir – vous avez utilisé le mot – des barèmes, en fonction de beaucoup de paramètres qu'il serait trop long de détailler aujourd'hui, notamment la valeur de la production mais aussi la surface utilisée et aussi, le... je cherche le mot : si c'est une culture annuelle, elle sera pénalisée, la culture, pendant un an, et si c'est une culture pérenne, pendant combien d'années la culture va être, la production va être pénalisée. Voilà. Donc, il y a une dimension temporelle dans le calcul de ces dommages aux cultures.

Donc, des indemnités pour le propriétaire, pour l'exploitant agricole, et les cultures pérennes, vous pourrez replanter.

Alors, je tiens quand même à le préciser, il y a quand même des plantations qui posent problème. Par exemple les noyers, arbres de haute tige, les châtaigniers. Cela peut poser problème parce que cela fait plus de 2,70 mètres et même beaucoup plus. Dans ces cas-là, s'il y a une parcelle concernée, on réfléchit ensemble avec l'exploitant et/ou le propriétaire. Soit on incurve le tracé de la canalisation, soit à ce moment-là on n'interdira pas spécifiquement la plantation juste sur le tuyau mais ensemble on se dira à côté, et la canalisation fera la haie naturelle sur ce champ, sur cette plantation de châtaigniers ou d'autres arbres de haute tige. Voilà. Soyez rassuré, en tous cas, pour les vergers, pour la plupart des bergers et les vignes. La plantation peut se refaire sur le tuyau.

Solange BEAUMES

Attendez, juste...

Pierre GERVASON

Attendez, Madame, on note également qu'on vous passe un micro s'il vous plaît. Que tout le monde puisse profiter de votre...

Solange BEAUMES

Par rapport aux racines des vignes, écoutez, Monsieur, les racines des vignes, cela va de 6 mètres à voire 30 mètres. Alors, la canalisation qui se trouvera à 1,20 mètre en dessous du sol, je ne crois pas qu'on pourra remettre un rang de vigne au dessus.

Pierre GERVASON

Ah ?

Georges SEIMANDI

Oui, oui, les experts dont vous êtes nous ont bien expliqué que le système racinaire des vignes était bien plus profond que cela. Mais malgré tout, je vous confirme que vous pourrez replanter des vignes sur la canalisation, parce qu'il y a système racinaire et système racinaire. Je ne suis pas un expert, mais celles dont vous parlez ne posent pas de souci particulier. Vous pourrez replanter des vignes sur la canalisation. Voilà une photo de canalisation qui est dans un champ de vigne et cela ne pose pas de problème particulier.

Pierre GERVASON

Très bien. Monsieur l'arboriculteur, est-ce que la réponse vous a rassuré ? Monsieur, ici, à droite, et après, là, et après, là-bas.

Jean-Christophe CLEMENT, Elu de la commune de Piolenc

Merci. Bonsoir messieurs-dames. J'ai la triple casquette puisque je suis élu de la commune de Piolenc, qui est un peu au nord d'ici, et je suis agriculteur, arboriculteur, viticulteur etc. Et habitant de la plaine du Rhône.

Pierre GERVASON

Bien. Quelle est votre question ?

Jean-Christophe CLEMENT

Il y a plusieurs questions, attendez. Alors, d'abord, en ce qui concerne ce que vous avez écrit page 26, donc, je retrouve ce qui a été dit dans la pré-étude au sujet du plan Rhône. Donc, au nord-ouest d'Orange, donc, c'est une zone moins développée que dans d'autres zones étudiées. Bon, cela, à la limite. Pour le projet, notamment « en raison du relief qui renserme le Rhône par endroits, mais aussi du passage de l'autoroute, du passage de la route nationale et du TGV Méditerranée, les activités industrielles y sont réduites ».

Donc, à ce sujet-là, nous avons fait réaliser une contre-étude, toujours au sujet du plan Rhône. Il se trouve que dans cette zone, vous avez 200 habitations. Vous avez une station de pompage qui dessert 50 000 personnes en eau potable. Vous avez une intercommunalité, station d'épuration, vous avez 1 300 hectares de terres cultivables, vous avez des vergers, des vignes, des pépinières fruitières et viticoles, vous avez une zone d'extraction de matériaux, donc de carrières, vous avez aussi des activités industrielles. Donc, tout cela, il faudra le prendre en compte très précisément. Donc, si vous voulez vous rapprocher du plan Rhône, tout cela a été étudié de façon très précise. Cela, c'est la première chose.

Pierre GERVASON

Oui. Vous préférez que l'on fasse question par question, peut-être, ou tout d'un coup ? Continuez.

Jean-Christophe CLEMENT

Je continue. Donc, ensuite, en tant qu'agriculteur, votre réponse sur les vergers ne me satisfait pas puisque nous sommes dans une zone très ventée. Et qui dit verger dit brise-vent. Et un verger sans brise-vent dans notre zone ne donne pas de bons résultats. Donc, dès le moment où vous coupez les brise-vent et qu'on ne peut pas les replanter, la pérennité du verger est compromise.

Ensuite, d'un point de vue agronomique, il faudrait faire des études très précises mais dès le moment où vous avez une vigne ou un verger de 10 ou 15 ans, vous enlevez de la terre, vous replantez, le développement, donc la croissance du végétal et sa production sont compromises par rapport au reste de l'exploitation.

Pierre GERVASON

Bien. Il y a encore un autre point ?

Jean-Christophe CLEMENT

Oui, mais il faut que je reprenne mon petit carnet parce que j'ai tout noté. Alors...

Pierre GERVASON

Le quatrième point.

Jean-Christophe CLEMENT

Alors, en tant qu'élus, donc, nous sommes dans la zone, bien sûr, comme d'habitude, au nord de Caderousse, où le fuseau est le plus étroit puisque bon, je n'ai pas l'échelle mais la zone doit faire à peu près un kilomètre de large. Dans cette zone, je le répète, on a le TGV, on a l'autoroute, on a la ligne 400 000 volts etc. Ce sont des zones très sensibles aussi au niveau inondations. Donc, à bien prendre en compte. Et nous, en tant qu'élus, ce que nous attendons – mais je parle un peu au nom de tous les élus de cette zone, Caderousse-Piolenc-Mornas, c'est la même chose et jusqu'à Mondragon. En fait, nous demandons qu'une étude très précise soit faite sur la faisabilité d'une canalisation sur ce que nous appelons les voies de circulation CNR, donc on a parlé des chemins de halage : en fait, c'est une voie qui est au bord du Rhône et bon, on ne voit pas pourquoi le gazoduc ne pourrait pas passer là.

Et ensuite, aussi, une étude de faisabilité sur l'autre rive du Rhône, parce qu'on en a un peu marre. C'est-à-dire on nous dit sans arrêt qu'on est une zone sous-développée. Je m'excuse mais regardez la population de l'autre côté du Rhône, ce n'est pas plus peuplé. Voilà.

Et ensuite, sur la valeur des cultures, dans notre zone, nous avons comme je l'ai dit beaucoup de pépinières fruitières et viticoles. En termes de valeur, c'est égal et peut-être même supérieur au secteur d'Avignon. Donc... il faut bien comparer les choses qui sont comparables.

Ensuite, dernière chose. Vous avez parlé du transfert de plantes invasives, mais il faudra aussi penser au transfert des maladies de quarantaine. Puisqu'il faut que vous sachiez qu'au niveau agronomique, nous sommes dans une zone qui est indemne de sharka, c'est une virose qui attaque les arbres fruitiers à noyau. Nous sommes dans une zone indemne de feu bactérien, qui est une bactérie qui attaque les fruits à pépins. Et nous sommes indemnes de flavescence dorée, qui est une maladie qui attaque la vigne. Et ces maladies sont présentes un peu plus au Sud ou un peu plus au Nord.

Pierre GERVASON

Bien, merci Monsieur. Vous avez donc posé cinq questions à GRTgaz.

Georges SEIMANDI

On en a compté plus de cinq, Monsieur de la CPDP, donc on va répondre un peu plus largement. On va un peu se concerter parce que vous nous avez interpellés sur beaucoup de sujets. Je vous laisserai répondre sur le tri des terres, les études agronomiques.

Sur le plan Rhône, message reçu : je me retourne vers les bureaux d'études qui font les études d'impact. Il faut prendre en compte le plan Rhône, mais je sais qu'il est déjà pris en compte. Une étude d'impact, c'est plusieurs centaines de pages et c'est un an et demi de travail et cela

commence par une bibliographie et le plan Rhône a bien été identifié. Je ne les prends pas forcément dans l'ordre, pardonnez-moi, et donc vous nous direz si...

Pierre GERVASON

Attendez, prenez le micro.

Jean-Christophe CLEMENT

Vous vous référez au plan Rhône. Ne vous référez pas à la première étude puisque la première étude, on l'a discutée, rediscutée. Il y a eu une contre-étude. Donc, basez-vous sur la contre-étude.

Georges SEIMANDI

Ah, d'accord, merci, précision utile. Ce que je voudrais, c'est que les collègues de l'équipe projet et le bureau d'études qui réalise l'étude d'impact prennent les coordonnées de Monsieur pour qu'on vérifie bien qu'on a la bonne version.

Concernant les coupe-vent, si mon accent ne m'a pas trahi, le mistral, je sais ce que c'est depuis 50 ans. Il n'y a pas de souci sur le sujet, nous les prendrons en compte. Il y a des dispositions à mettre en œuvre, mais au cas par cas. Il est difficile de les prendre en compte. Pour que la fonction coupe-vent ne soit pas dégradée. Soit de refaire une haie autrement, soit de trouver le bon mode de replantation et au bon endroit du peuplier ou du cyprès si ce sont les coupe-vent, pour que la fonction soit gardée et la canalisation non endommagée. Typiquement aussi, dans les discussions relatives, qui vont nous permettre d'élaborer le protocole agricole département par département, dans la vallée du Rhône, les coupe-vent, c'est un chapitre important.

Sur, typiquement aussi, dans ces protocoles – c'est pour cela que je ne prends pas dans le même ordre, excusez-nous : la question de la colonisation des maladies, de la diffusion des maladies, c'est aussi des sujets qu'il faut aborder. Mais cela, nous, nous n'avons pas la solution : c'est vous qui allez nous dire comment il faut faire les travaux pour que ce risque-là soit prévenu.

Sur une étude très précise sur l'emprunt des voies CNR, c'était votre expression, on s'est engagés, et c'est écrit, pendant ce débat public, à publier l'étude que vous évoquez avant la fin du mois de novembre. Lundi qui vient, nous sommes dans les locaux de la Compagnie nationale du Rhône à Lyon pour avancer sur cette étude. L'engagement sera tenu. Si l'étude qui sera mise en ligne sur notre site internet ne vous satisfait pas, vous aurez nos coordonnées pour nous ré-interpeller sur le sujet. N'hésitez pas.

Quant à la question de « qui est développé, qui est sous-développé », bon, ce n'est pas parce qu'une zone est peu habitée qu'elle est sous-développée. Entendons-nous bien. Par contre,...

Jean-Christophe CLEMENT

C'est à la page 26 de votre document.

Georges SEIMANDI

On a parlé de sous-développement ? Si on a parlé de sous-développement, celui qui l'a écrit, il viendra nous voir à la fin de la réunion mais en tous cas, ce n'est pas un jugement de valeur.

Jean-Christophe CLEMENT

Moi, je lis cela : « moins développées ». Moins développées, déjà, d'accord, moins développées. Et ensuite, « les activités industrielles y sont réduites ».

Georges SEIMANDI

Où c'est ? C'est quoi, qui est moins développé ?

Jean-Christophe CLEMENT

Moi, bon, il y a toujours le choix des termes qui est important mais quand on me met un « moins développé » écrit en gras...

Georges SEIMANDI

Pardonnez-moi Monsieur, c'est le poids des mots et le choc des photos. Sauf votre respect, vous n'utilisez qu'une partie du texte, donc il perd de sa valeur. Donc, je vais lire ce que dit Monsieur : « l'urbanisation est moins développée ». On ne parle pas de sous-développement de qui que ce soit et c'est un fait : l'urbanisation est moins développée. Il y a moins de... je ne sais pas quoi vous dire, de choses construites. Et ce n'est pas un jugement de valeur.

Jean-Christophe CLEMENT

C'est moins développé que de l'autre côté du Rhône.

Georges SEIMANDI

Oui, oui, on est bien d'accord. Alors, après, de l'autre côté du Rhône, on est allés voir de l'autre côté du Rhône. La difficulté, on arrive là sur des difficultés géotechniques : ce n'est plus de la plaine. On attaque des reliefs plus compliqués. Je ne dis pas que c'est impossible mais quand on construit un aménagement, on cherche d'abord à circuler en plaine et bien sûr en plaine, il y a d'autres activités, notamment l'agriculture. Mais encore une fois, on a la chance avec une canalisation de transport de gaz naturel, si on s'y prend bien, l'agriculture continue et reprend ses droits après les travaux.

Quant aux études agronomiques et à la valeur agronomique du sous-sol, il est important que nous complétions.

Pierre GERVASON

Monsieur CONNANGLE ?

Jean-Noël CONNANGLE

Très bien. Je voudrais profiter de cela pour compléter. Sur les ouvrages, la régie – les mêmes photos que tout à l’heure, les 15 et 16 s’il vous plaît. Alors, je vais répondre, et puis un petit peu, parce qu’aussi vous rejoignez la réaction sur les vignes de tout à l’heure puisqu’on est dans les bergers. Ce que je veux vous dire, c’est que dans cette logique, on a un triptyque et on le respecte.

La première, c’est d’éviter, donc le premier réflexe, c’est de ne pas y être. Je parle sur les vignes, donc sur les zones sensibles. Le premier réflexe, c’est de ne pas y être. On peut après y être amenés pour d’autres raisons et on peut s’en justifier. Donc, la deuxième solution, c’est de réduire. Après, c’est éventuellement compenser.

Alors là-dessus, pourquoi je dis cela ? Parce que pour nous, en tant que techniciens, il est plus facile de traiter un cas qui existe. Quand tout à l’heure, Monsieur dit « j’ai à traverser un verger », on l’a. Là, on a une plantation de vergers. A partir de ce moment-là, après, on peut passer à la photo suivante où on aura les vignes. Voilà.

A partir du moment où vous êtes dans un état des lieux tel que cela, vous vous apercevez que grâce à une certaine flexibilité de la canalisation et des souplesses qu’on peut utiliser. On va optimiser une partie des terrains, des parties des chemins d’accès de telle manière que l’impact, comme je disais tout à l’heure, on va le réduire. On va essayer de passer là, pour l’éviter, on ne peut pas : on va le réduire. Donc, l’image qui consiste à dire « plein pot dedans et tout ce qui sera au milieu sautera », on n’est pas dans cette démarche-là.

Donc, je voudrais un peu dédramatiser. Les vignes, on sait très bien que les racines sont plus profondes. La notation qu’on met à des plantations inférieures à 2,70 mètres, c’est de dire qu’à partir du moment où personne n’en a parlé et que vous avez l’intention de planter un arbre, on vous dit non, parce que la conception n’a pas pris en compte cela.

Pourquoi 2,70 mètres ? C’est parce qu’il faudrait entrer dans toute la série des espèces d’arbres. Donc, il a été trouvé ce que j’appelle un coefficient moyen qui fait qu’à 2,70 mètres, on apporte encore suffisamment de garanties à l’attention de l’agressivité du tuyau. Mais dès que c’est identifié, le traitement est facile à faire. Voilà. Donc, des vignes dont les racines descendent à cinq ou six mètres de profondeur ne posent techniquement pas de réellement problèmes parce qu’on aura pris des dispositions pour cela. Voilà, cela, c’était pour le côté faire la distinction entre ce qui existe et ce qui pourrait venir d’une manière surprise.

Donc, les haies, pour traduire Monsieur, tout à l’heure on a dit qu’on faisait une bande, ou l’expression « geler » qui n’est pas très agréable mais pourquoi pas. Vous avez noté 20 mètres. On ne fera pas une saignée de 20 mètres au droit de la haie, parce que la haie existe. A ce moment-là, on va regarder comment on va réduire au minimum l’espace éventuel qu’on laissera. Donc, on arrive aujourd’hui à faire des haies dont certaines d’entre elles, vous ne verrez pas le passage, le

trou laissé par la canalisation. Donc, on a cette recherche de réduire au maximum. Voilà. Donc, il ne faut pas prendre à la lettre.

Et je termine sur la vigne, parce que vous avez touché un point sensible tout à l'heure. C'est pour cette raison qu'à travers le débat, cela a été souligné et qu'on va y apporter une grande importance, notamment au travers des études pédologiques. C'est parce que jusqu'à maintenant, on avait une série de précautions qu'on prenait au moment de la manipulation des terres. Et vous avez raison, ce qui fait que jusqu'à maintenant on remettait la terre au même endroit où on les avait prises. On pouvait faire du tri des terres. Et maintenant, avec cette approche un peu plus sophistiquée, on va essayer de développer avec vous les meilleures conditions pour réduire à sa plus simple expression l'impact éventuel qu'on pourrait créer sur la vigne. Mais sachez que notre premier réflexe, c'est bien d'éviter, de réduire et donc pas de le faire plein pot.

Pierre GERVASON

Merci. Monsieur le Maire, vous êtes satisfait ? Vous êtes élu ?

Jean-Christophe CLEMENT

Je suis élu, c'est tout.

Pierre GERVASON

Vous êtes élu ? Donc, vous serez peut-être Maire un jour. Alors, la parole est à Monsieur ici, s'il vous plaît un micro, et ensuite à Monsieur là et à Monsieur derrière, en vert. Non, c'était à Monsieur derrière avant.

Jean-Marie LANNIER, Conseiller municipal de Rochefort du Gard

[Rochefort du Gard est un] pays où il y a de la vigne, mais je ne vais pas vous parler de vigne. A l'heure actuelle, on parle d'un fuseau qui est limité finalement à une région. Monsieur SEIMANDI, vous nous avez montré en introduction la taille de votre réseau. Et si on élargit ce réseau au-delà du périmètre de la France, on s'aperçoit qu'il est interconnecté avec d'autres réseaux et si on va au-delà, il est encore interconnecté, et puis finalement on arriverait aux sources du gaz.

Ma question est donc un peu la suivante, parce qu'on peut imaginer que ce réseau qu'à l'heure actuelle vous managez permet à des flux d'entrer et à des flux de sortir. Ma question est donc la suivante : quel est le rôle – on va se limiter à l'Europe – quel est le rôle de l'Europe, en tant qu'entité, dans ce projet ? Et donc, la question que je voudrais vous poser : et si, donc, ce doublement, ce projet de canalisation ne se fait pas, quelles en seront les conséquences pour la France bien évidemment et pour l'Europe ?

Pierre GERVASON

Bien, merci. Monsieur BOURJAS sans doute ?

Daniel BOURJAS

Oui, merci pour cette question intéressante qui renvoie finalement au pourquoi du projet. Alors, j'aurai besoin si possible pour la régie de quelques diapositives en support. La première, qui est la carte du réseau de GRTgaz. La deuxième, la carte géopolitique où se trouvent les réserves mondiales. Et la troisième, la carte européenne où on voit les grands projets qui se dessinent aujourd'hui dont quelques-uns ont été évoqués ce soir.

Alors, un réseau de transport de 30 000 kilomètres s'est construit en France, que nous opérons aujourd'hui, de plus de 30 000 kilomètres. Il s'est construit à partir des années 60 et il a relié les gisements de gaz naturel aux points de consommation. Donc, ce réseau s'est construit, en partie, en grande partie avec des arrivées de gaz à partir du Nord, et aussi sur la côte Atlantique à Montoir de Bretagne et au Sud à Fos-sur-Mer. Montoir et Fos-sur-Mer sont des ports méthaniers, c'est-à-dire qui reçoivent du gaz naturel sous forme liquide, qui est regazifié et réinjecté dans les réseaux. Ce réseau aujourd'hui paraît un petit peu – et cela se voit – déséquilibré, c'est à dire qu'il est plus dense au Nord qu'au Sud, et c'est ce qui justifie très schématiquement, qui permet d'illustrer très schématiquement le fait que la liaison globalement entre le Nord et le Sud est congestionnée et n'est plus suffisante aujourd'hui pour que le marché du gaz naturel fonctionne correctement en France. Cela a été dit au tout début par Georges SEIMANDI. Le prix du gaz naturel sur le marché de gros est légèrement plus cher au sud de la France que ce qu'il est au nord, du fait de la congestion des réseaux. Donc, nous, opérateur, nous sommes une entité de transport du gaz naturel, régulée, donc on rend compte à un régulateur, qui est une autorité, je dirais, de l'Etat, indépendante, et cette autorité veille au bon fonctionnement des marchés et nous pousse à investir dans notre modèle de fonctionnement, nos modèles économique et financier, pour effectivement qu'il y ait une meilleure ouverture du marché, un meilleur fonctionnement des marchés du gaz, au bénéfice des grands consommateurs en principe de la demande.

Ce réseau s'est construit. Il est ce qu'il est aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est construit avec un opérateur, un fournisseur historique, qui s'appelait à l'époque Gaz de France, et qui avait le monopole de son activité. Aujourd'hui, cet opérateur, avec l'ouverture des marchés, n'a plus le monopole. Il y a aujourd'hui 56 expéditeurs, fournisseurs de gaz naturel en France, et il faut qu'il y ait de la place, des capacités pour tout le monde, pour que le marché puisse fonctionner.

Est-ce qu'on peut présenter la carte des réserves de gaz ? Voilà. Cette carte des réserves de gaz montre un petit peu où sont les potentiels de gisements à venir et quelles vont être les conséquences pour l'alimentation de l'Europe et en particulier de la France. Vous voyez deux grands cercles blancs sur cette diapositive. Un tiers des réserves sont positionnées en Russie, et 40 % des réserves de gaz sont positionnées au Moyen-Orient, partagées à peu près à égalité entre l'Iran et le Qatar. Donc, le devenir et l'essor du gaz naturel dans le monde et en particulier en Europe, dépend aussi de la mise en production de ces réserves de gaz. Il faut savoir aussi – cela, c'est une carte, donc, prospective, où on figure ces réserves-là et leur localisation. L'Europe aujourd'hui produit du gaz naturel, elle en importe aussi. Il faut savoir que l'Europe, dans les 10 prochaines années ou à partir de 10-15 ans, la production de l'Europe en gaz naturel va être divisée par deux du fait de

l'épuisement des réserves, des gisements de gaz, qui sont situés principalement en mer du Nord britannique, mer du Nord norvégienne, en Hollande et en Allemagne. Donc, il faudra compenser cette perte de production européenne sachant que dans le même laps de temps, la consommation de gaz naturel en Europe va légèrement augmenter, stable ou légèrement augmenter.

Donc, la compensation de cette perte de production européenne devra être faite sur les marchés mondiaux et en particulier, avec de nouvelles voies, de nouvelles mises en production des gisements qui vont entraîner de grands projets pour acheminer ce gaz à partir de ces nouvelles ressources. On voit ici quelques projets en cours. Si, si, celle-là est pas mal. Non, mais ce n'est pas... oui, d'accord, c'est à peu près pareil. On voit ici sur cette carte en bleu des projets qui se dessinent pour faire face un petit peu à cette, à ce chamboulement entre finalement les infrastructures qui sont aujourd'hui en place, qui répondaient à un équilibre entre les points source et les points de consommation, et puis ce déplacement avec des points source qui sont dans des pays différents.

Alors, il y a beaucoup de projets. On en a cités quelques-uns, je crois, en début de séance, notamment les projets entre, finalement, l'Europe de l'Est ou l'Asie centrale, ou bien l'Europe du Nord-est, de la Russie, et l'Europe occidentale. Et il y en a plusieurs. Ce sont des projets : certains sont en compétition les uns avec les autres. Tous ne se feront pas, mais un grand nombre se fera, du fait de la nouvelle localisation des gisements qu'il faudra exploiter pour satisfaire les besoins. Le projet ERIDAN rentre aussi dans ce cadre-là parce que du fait qu'il y ait ces grands nouveaux projets, il y a par exemple des opérateurs et des producteurs de gaz, par exemple Shell, qui est le premier producteur pétrolier et gazier au monde, a un projet de terminal méthanier à Fos-sur-Mer. Il a un projet de terminal méthanier à Fos-sur-Mer pour les besoins français, mais aussi pour les besoins, peut-être, autour de la France, l'Allemagne, pour compenser peut-être en Belgique, s'il y a des réserves au Nord qui s'épuisent.

Donc, il y a un besoin. Si ce projet, par exemple, de Shell est réalisé, il y a deux nouveaux projets de terminaux méthaniers à Fos-sur-Mer – il n'y en a pas qu'un – si un projet d'interconnexion avec l'Espagne, qui est en cours de discussion entre les régulateurs français, espagnols, les représentants de la Commission européenne et de la régulation européenne, si ce projet voit le jour, le projet ERIDAN est rendu immédiatement nécessaire puisqu'il faut remonter le gaz, il faut avoir la possibilité physique de remonter le gaz. Donc, voilà dans quoi s'inscrit dans ce puzzle, et ces grands projets européens, comment s'inscrit le projet ERIDAN.

Aujourd'hui, ce projet n'est pas décidé parce qu'il est important pour nous, plus de 500 millions d'euros, et on attend je dirais un déclic. Ce déclic, c'est en principe un grand projet tel qu'un nouveau terminal méthanier, une extension d'un terminal méthanier à Fos-sur-Mer, une interconnexion avec l'Espagne. Au fur et à mesure que le temps passe, ces projets sont de plus en plus probables. Ils ne sont pas certains aujourd'hui, mais ils sont de plus en plus probables. Je n'en ai cité que trois. Si un de ces trois voyait le jour, était décidé, immédiatement nous serions amenés à décider notre projet.

Pierre GERVASON

Très bien. Monsieur, cela vous convient comme réponse ? Attendez le micro.

Jean-Marie LANNIER

Juste un complément. C'est-à-dire que là, on raisonne un peu en français, mais est-ce que l'Europe a son mot à dire dans votre projet ? C'était un peu cela que je voulais, la question, au niveau administratif.

Daniel BOURJAS

L'Europe, évidemment, va favoriser, je dirais, pousser auprès des, je dirais, des acteurs et des autorités qu'elle a à sa disposition. Donc, la Commission européenne, c'est la Direction de l'Energie, la Direction de la Concurrence européenne va veiller à ce que les marchés s'ouvrent bien et qu'il y ait suffisamment de capacités de transport de gaz. C'est la même chose d'ailleurs dans les systèmes électriques pour que les marchés fonctionnent bien. Donc, toutes ces instances européennes poussent, d'ailleurs, des investissements en Europe pour que justement les réseaux européens soient plus flexibles et puissent faire face à d'éventuelles crises qui pourraient venir dans, d'ici cinq ans, dix ans ou quinze ans.

Je signale d'ailleurs que la France a connu une crise d'approvisionnement en gaz en janvier de cette année. Vous avez entendu parler de, je dirais, des altercations entre la Russie et l'Ukraine. La Russie a fermé les robinets de gaz pour l'Ukraine et l'Ukraine est un pays de transit dans lequel des gazoducs traversent pour acheminer le gaz jusqu'en Europe occidentale. Donc, pendant deux semaines – c'était la crise la plus longue que nous ayons vécue – il n'y a pas eu de gaz russe qui est arrivé en France. Ce gaz a été compensé par les fournisseurs qui ont acheté du gaz sur d'autres places du marché. Et cela a été possible justement parce qu'il y avait une souplesse dans les réseaux de transport de gaz, une certaine souplesse dans les capacités qui a permis de faire des compensations entre un point d'entrée du gaz et un autre point, le point de la frontière Allemagne, par exemple, à un moment donné pendant ces quinze jours, il a quasiment été fermé parce qu'il n'y avait plus de gaz qui arrivait. Cela a été compensé par Dunkerque, par plus de bateaux qui arrivaient à Fos-sur-Mer, par montoir de Bretagne etc.

Et là, pour que ce soit possible, il faut qu'il y ait des capacités supplémentaires et donc des investissements des opérateurs d'infrastructures et en particulier des transporteurs.

D'ailleurs, une recommandation du Ministre de l'Environnement, a été, suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement, a été de pousser le transporteur à investir pour, si je me rappelle bien ses termes rendre la France plus, moins fragile, plus robuste, moins fragile à des crises européennes de l'énergie.

Pierre GERVASON

Merci, Monsieur BOURJAS. Monsieur, cela vous convient ? Alors maintenant Monsieur en pull vert. D'abord, Monsieur ici de Pierrelatte. S'il vous plaît, Mademoiselle, on va respecter l'ordre. Donc, Monsieur en vert de Pierrelatte, ensuite Monsieur en blouson, Monsieur là et la personne qui est là.

Bernard BLANC, membre de la digue de Caderousse

Une question technique. A quel niveau les contraintes techniques subies lors de la mise en œuvre et de la réalisation du gazoduc sont-elles prises, les contraintes, face au risque sismique ? Bon. Deuxième question : quel intérêt économique ce projet apporte-t-il aux communes traversées ? (taxe professionnelle ou autres.)

Pierre GERVASON

Vous ne vous êtes pas présenté, je crois.

Bernard BLANC

Bernard BLANC, membre de la digue de Caderousse.

Jean-Noël CONNANGLE

Pour la régie, dans les photos de chantier, pour illustrer les propos de Monsieur, je vais vous proposer deux ou trois photos, parce que cela va permettre, toujours pareil, avec les photos, de mieux illustrer certains propos concernant, donc, votre question : quelle est la tenue ou la résistance de ce type d'ouvrage devant un risque sismique. Donc, vous allez voir... je préfère attendre les photos parce que cela va être à mon avis plus facile à comprendre.

Pierre GERVASON

Il faut que la photo arrive.

Jean-Noël CONNANGLE

La photo va arriver. Voilà.

Pierre GERVASON

Non.

Jean-Noël CONNANGLE

Et simplement en préambule... voilà. Alors, juste, ne bougez pas sur cette photo. Voilà. Là, vous avez un tube qui est juste dans la position, donc qui a été amené, soudé bout-à-bout. Alors, à ce moment-là, la tranchée est réalisée parce que sachez que la tranchée est faite toujours au dernier moment et à ce moment-là, on va l'enterrer. On va l'enterrer et donc, cela veut dire que le tube est soudé bout-à-bout et tous les tubes sur toute la longueur, vous avez une manchette, voilà. Et on va le mettre. Alors maintenant, vous allez voir les photos suivantes et comprendre. Voilà. Et vous

voyez par un système de ce qu'on appelle cela des *side booms*, c'est-à-dire des gros engins de levage, et vous voyez la flexibilité et donc la souplesse du tube.

Alors, la photo suivante, s'il vous plaît. Voilà. Vous voyez bien que là-bas au fond, le tube est à l'extérieur. De notre côté, devant nous, le tube est pratiquement au fond de sa tranchée. Le propos, pourquoi ? C'est pour dire que la canalisation enterrée métallique est l'un des ouvrages qui résiste le mieux aux phénomènes sismiques. Voilà. Donc, par simplement sa souplesse et son élasticité. Voilà pour la réponse. C'est un des ouvrages les plus sûrs en matière de tenue sismique.

Daniel BOURJAS

Quand on observe, quand on est témoin d'une mise en fouille d'une canalisation d'acier, il y a une image qui vient à l'esprit, c'est le spaghetti. Parce qu'on voit l'acier. Si on est dans le prolongement, comme le montre la photo, on voit le tube qui se roule sur lui-même avec un grand mouvement et qui se met en fouille, je dirais, « comme cela ». L'acier est un matériau robuste et aussi qui a une certaine élasticité. Donc, qui résiste aux vibrations dans le sol que peuvent engendrer des tremblements de terre.

Bernard BLANC

Il faut savoir quand même aussi qu'il se trouve, à certains endroits, que vous allez passer sur la faille de Nîmes. Sur la faille de Nîmes ; pas chez nous spécifiquement. C'est une question qui m'est venue à l'esprit parce qu'il y a quelques années, j'étais à une conférence de la Rouscadière, concernant le sismique, et j'ai posé la question concernant le niveau de résistance des centrales atomiques. Alors là, il a été sceptique pour me répondre. C'est pour cela que cela m'est venu à l'esprit. Je vous remercie.

Pierre GERVASON

Très bien, bonne question, Monsieur.

Daniel BOURJAS

Juste une chose : sur cette photo, voilà le type de tubes dont on vous parle. Cela, c'est un tube d'1,20 mètre. Voilà. C'est pour vous donner une idée de ce que c'est que le tube dont on parle.

Georges SEIMANDI

Vous évoquiez, Monsieur, les retombées économiques d'un projet comme celui-là. Vous évoquiez la taxe professionnelle : les ouvrages que nous construisons, les canalisations, ne sont pas éligibles à la taxe professionnelle mais les stations d'interconnexion ou de compression sont éligibles. Il y a deux stations de compression aux extrémités de l'installation que nous projetons. Elles existent déjà. Enfin, il y en a une en cours de construction à Saint-Avit et il y en a une qui existe déjà et qui sera étendue sur la zone de Saint-Martin-de-Crau. Cela étant, il n'y a pas de taxe professionnelle

mais maintenant, quelle est la pérennité de la taxe professionnelle ? Vous connaissez l'actualité comme nous.

Néanmoins, cela nous donne l'opportunité d'insister un peu sur ce sujet. Quel est l'intérêt économique du projet pour les territoires traversés ? Même s'il n'y a pas de fiscalité, il y a un vrai intérêt. Quand vous avez sur un territoire des communes, des départements ou des régions comme celles concernées, un investisseur qui apporte 500 millions d'euros à dépenser en deux ans, il y a forcément des retombées économiques locales. On va prendre un chiffre bas : si 10 % de ce chantier est consacré aux entreprises locales en terrassement, en hôtellerie, en main d'œuvre locale, cela fait déjà 50 millions d'euros et le budget d'une commune de 1 000 habitants, c'est un million d'euros. Je parle sous le contrôle d'élus, c'est à peu près cela les ratios. Bon, voilà : 50 millions d'euros à répartir en gros sur 200 kilomètres. Cela ne dure que deux ans. Cela passe par des contrats de qualification, cela passe par de la formation du personnel, par de l'apprentissage, par des gens qui sont souvent (bien sûr pas tous) embauchés et qui trouvent là l'occasion de parfaire leur formation et d'avoir un métier.

Deuxième retombée économique, et vous comprendrez qu'on en fasse la promotion. Avoir une énergie moins chère, ce sont des retombées économiques parce que l'énergie... dans une entreprise, la facture énergétique, c'est environ 15 %. Sur un ménage, qui consomme en gros 17 000 kilowattheures par an, c'est 1 000 euros par an. Bon, et bien voilà le genre de retombées pour les gens qui vivent sur place dans le sud-est français, bien qu'il n'y ait pas de taxe professionnelle.

Pierre GERVASON

Voilà. Cela vous satisfait ? Monsieur, cela vous va, vous êtes satisfait de la réponse ?

Bernard BLANC

Oui.

Pierre GERVASON

Alors, après, il y a une question de Monsieur ici et après au fond de la salle. Là-bas. Et un, deux, trois, Madame en troisième, s'il vous plaît. Non.

Un intervenant

Ma question a été posée.

Pierre GERVASON

La question a été posée, très bien. Bon, alors, Monsieur, au fond, et ensuite, Monsieur de... vous voulez intervenir ? Monsieur de Pierrelatte alors. Je croyais qu'une réponse avait été apportée.

René PIALLA

Je vais être très bref.

Pierre GERVASON

Non, non, mais prenez le temps.

René PIALLA

C'est une réflexion, là, parce que ces derniers mois, j'ai participé à plus de cent expertises accompagné par les experts nommés par le TA de Marseille en zone inondables de la vallée du Rhône. Il faut savoir que nos maisons à nous, les inondés, ont perdu en moyenne 40 % de leur valeur. Alors si, à côté de cela, qu'est-ce qui va nous arriver si nous avons ce gazoduc à côté de nos maisons ? Voilà, c'est une réflexion, je pense, qu'il fallait faire. Merci.

Pierre GERVASON

Merci, Monsieur. Donc, GRTgaz ? La parole est à vous.

Georges SEIMANDI

Non, que voulez-vous répondre ? Si, d'abord, on va éviter, et d'ailleurs, pas on va éviter : on ne passe pas dans une propriété close et bâtie. Enfin, je me retourne vers mes collègues qui font les tracés : on ne passe pas dans une propriété close et bâtie. Donc, dans votre propriété, si elle est clôturée et que vous habitez là, peut-être, en tous cas, il y a un périmètre : on ne va pas passer dans votre... et donc, du coup, la question que vous posez est réglée. Pour ceux chez qui on passerait, qui sont censément des terrains agricoles ou terrains naturels, il y a l'indemnité dite de servitude dont on a parlé tout à l'heure. Voilà la réponse qu'on peut faire à votre question, Monsieur.

Pierre GERVASON

Très bien. Vous êtes satisfait de la réponse ? Alors, Monsieur au fond, après Madame et après Monsieur, sous le projecteur.

Emeric PAVEL, simple citoyen habitant Caderousse

Bonsoir. On a beaucoup parlé du transport mais si on transporte quelque chose, c'est pour l'utiliser. Donc, là, j'ai lu dans *Sciences et Avenir* de ce mois-ci qu'il y avait une vingtaine de centrales au charbon à arrêter et à remplacer par des centrales au gaz. Pour installer une centrale au gaz, il y a trois critères : du gaz, une ligne électrique à haute tension, et de l'eau pour la refroidir. Donc, je voulais savoir si vous aviez connaissance de projets d'installation de centrales et si oui, où, parce

que nous avons la centrale d'Aramon qui sera très certainement arrêtée puisque c'est aussi une centrale au fioul, et que le projet de centrale de Beaucaire dans le Gard a été abandonné.

Pierre GERVASON

Très bien. Donc, sur la construction des centrales.

Georges SEIMANDI

Oui. C'est une question importante qu'il faut absolument développer. Non, nous n'avons pas connaissance de projets de centrales dans la zone de Caderousse. Cela, c'est un premier point. Il y a des...

Emeric PAVEL

Pas uniquement, forcément à Caderousse, mais sur le tracé de votre gazoduc.

Georges SEIMANDI

Non, nous n'avons pas connaissance. Il y a une quinzaine de projets de centrales qui pourraient produire de l'électricité en utilisant du gaz naturel comme combustible, beaucoup dans la zone de Fos-sur-Mer, du côté de la zone industrielle de Fos-sur-Mer, et aussi, et c'est un des attraits du gaz naturel, des centrales électriques qui brûlent du fioul et qui passent au gaz naturel pour des raisons écologiques. Voilà ce qu'on peut dire sur le sujet. En tous cas, ce n'est pas, ce ne sont pas ces projets – on connaît bien le projet de Beaucaire qui a été abandonné etc. – ce ne sont pas ces projets qui structurent le tracé d'un ouvrage comme celui-là, qui est essentiellement voué à une vocation de transit.

Pierre GERVASON

Très bien.

Daniel BOURJAS

Et par ailleurs, comme vous avez signalé, nous avons forcément connaissance des projets qui pourraient émerger puisque vous avez bien cité les trois conditions pour qu'il y ait des projets de centrales, notamment au gaz et notamment les nouvelles générations de centrales à cycle combiné : c'est la proximité d'un réseau de transport de gaz naturel, la proximité du réseau électrique de transport, donc du RTE, et un cours d'eau ou la mer pour les refroidisseurs. Donc, effectivement, il y en a en étude mais comme vous a dit Monsieur SEIMANDI, il n'y a pas de connaissance particulière de projets avancés sur notre tracé.

Pierre GERVASON

Est-ce qu'il y a un complément à donner ?

Emeric PAVEL

Oui, mais c'est quelque chose qui n'est pas à écarter dans le futur.

Pierre GERVASON

Monsieur BOURJAS ?

Daniel BOURJAS

Ecarter, oui. Nous, nous sommes transporteur de gaz naturel. Nous répondons à toutes les sollicitations, les études des autres aménageurs, promoteurs de projets, y compris donc ceux qui ont des projets de centrales à cycle combiné.

Pierre GERVASON

Très bien. Avant que je passe la parole à Madame, vous êtes... ? Apparemment oui. Donc, Madame, s'il vous plaît.

Solange BEAUMES, Aramon

Je voudrais savoir comment les 500 millions d'euros...

Pierre GERVASON

Est-ce que vous pouvez vous présenter et tenir le micro ?

Solange BEAUMES, Aramon

Pardon. Je suis Solange BEAUMES, j'habite la commune d'Aramon. Je voulais savoir s'il vous plaît comment les 500 millions d'euros vont être financés, si le contribuable sera encore mis à contribution, c'est exprès. Voilà. Et puis, je voulais savoir également ; on entend que le gaz sera moins cher. Moins cher que quand le service public était là ? Alors qu'on sait très bien que les actionnaires sont enrichis par les cotations en bourse. Alors, je voudrais savoir comment... voilà. Et puis, vous avez le quasi-monopole.

Pierre GERVASON

Très bien.

Solange BEAUMES

Et puis, une autre question, une troisième question aussi.

Pierre GERVASON

Enfin, moi, ou la Commission, nous n'avons le monopole de rien, nous organisons les débats.

Solange BEAUMES

L'autre question, c'était par rapport au risque de fuite, parce que c'est vrai que comme vous l'avez déjà dit, il y a des séismes dans la région qui tournent autour de 3 ou 3,5 sur Barbentane, nous en avons très souvent sur Aramon et sur la région aussi. Voilà. Donc, je voulais savoir si on a la même fuite qu'il y a eue dans la Crau au mois d'août, comment, qu'est-ce que nous faisons ? Voilà.

Pierre GERVASON

Merci, Madame. Donc, GRTgaz ?

Georges SEIMANDI

Je vous répondrai sur la partie actionnaires. Alors, comment c'est financé, ces 500 millions d'euros ? Sur nos fonds propres ou si nous n'en avons pas assez, en allant chercher de l'argent auprès des banques ou auprès de ceux qui peuvent en prêter, c'est-à-dire en faisant un emprunt. En tout état de cause, je réponds très clairement à votre question, et je croyais l'avoir dit au début mais on n'a peut-être pas été clairs : non, il n'y a pas de levée de fonds publics. Il y a peut-être une nuance : il n'y a pas de levée de fonds publics ni d'impôt. La seule nuance qu'on peut faire éventuellement, c'est que dans le cadre du plan de relance européen, la Commission européenne souhaite apporter des aides qui soient des leviers économiques à la réalisation des grands projets. Peut-être que ce projet sera éligible à cela, je ne sais pas. En tous cas, c'est un financement privé sur les fonds propres de la société GRTgaz ou en allant chercher de l'argent auprès des banques et en remboursant des prêts.

Quant à la deuxième partie de la question sur le financement, Daniel BOURJAS va répondre.

Sur la question des fuites, on va répondre la différence qu'il y a par rapport à ce qui s'est passé dans la Crau et notre collègue exploitant à Saint-Martin-de-Crau vous dira ce qu'on fait en cas de fuite de gaz.

Pierre GERVASON

Alors, Monsieur BOURJAS d'abord ?

Daniel BOURJAS

Si je résume la question, on a une activité en monopole, donc ce projet permet finalement de nous développer, on va s'en mettre plein les poches et sur le dos du client, du client et du consommateur. Et là, vous faites aussi référence à l'entité Gaz de France historique, service public, qui avait des prix qui étaient réglementés etc. Il faut savoir que l'énergie gaz naturel en France, c'est une énergie importée totalement à hauteur de 97 % ou 98 %. Le seul gisement français, qui produit excessivement peu aujourd'hui, qui est quasiment épuisé, c'est le gisement de Lacq dans le Sud-ouest. Donc, c'est une énergie importée. Donc, qui est le prix de l'importation de cette énergie, et bien c'est le prix des contrats que souscrivent les fournisseurs auprès des producteurs que sont Gazprom pour le Russe, Sonatrach pour l'Algérie, Statoil pour le norvégien, Gasunie pour le hollandais, les autres producteurs dans le monde. Donc, l'énergie gaz...

Solange BEAUMES

Mais cela n'empêchera M. POUTINE de fermer le robinet quand il en aura envie. Les quinze jours qu'il y a eu là, cela peut se renouveler.

Daniel BOURJAS

Oui, justement. Oui, oui, oui.

Solange BEAUMES

Cela, et puis les guerres dans les pays aussi.

Daniel BOURJAS

Alors, le système (je dirais) européen est un système où l'Europe a favorisé et imposé l'ouverture des marchés de l'énergie, que ce soit pour l'électricité comme pour le gaz. Et beaucoup de pays sont passés d'un système où il y avait des sociétés qui avaient un monopole à une ouverture des marchés. Cela a été le cas de la France depuis dix ans maintenant. Aujourd'hui, il y a 58 clients de GRTgaz, c'est-à-dire que ce sont des fournisseurs, expéditeurs, *traders* d'énergie et de gaz, qui souscrivent des capacités sur notre réseau. C'est ce qu'on appelle le système, je dirais, d'ouverture des marchés dont nous sommes acteurs parce que nous mettons nos capacités de transport à la disposition de ces fournisseurs pour le fonctionnement du marché du gaz. Plus il y a de fournisseurs, plus il y a de concurrence et cela permet une baisse relative des prix sur le marché de gros.

GRTgaz est une entité, je dirais, qui est régulée, c'est-à-dire qui est sous l'autorité d'un régulateur, entité indépendante. Pourquoi nous sommes régulés ? Nous sommes régulés parce que notre activité est une activité de fait monopolistique. Personne ne concurrence notre activité sur notre territoire. Il y a deux transporteurs en France, ce sont TIGF, filiale de Total, mais qui est sur le territoire du Sud-ouest et elle est seule sur le territoire du Sud-ouest, et GRTgaz sur tout le reste du territoire français. Il n'y a aucun intérêt qu'il y ait plusieurs transporteurs sur le même territoire parce qu'il faudrait plusieurs tuyaux pour faire le même service. On voit bien que c'est aberrant. Donc, il y a un seul opérateur sur un territoire donné, qui a donc son monopole d'activité.

La contrepartie du monopole d'activité : pour que cet opérateur n'abuse pas de sa position dominante, c'est qu'il soit régulé. Le régulateur est quelqu'un qui est très important dans notre système puisque c'est lui qui fixe nos tarifs. Ce qui fixe nos tarifs, ce n'est pas l'actionnaire GDF Suez. C'est le régulateur qui fixe nos tarifs par le biais d'une négociation que nous avons avec lui. On a l'habitude de dire que quand on est régulé, on ne sera jamais riches et on ne sera jamais pauvres. C'est-à-dire que quelque part, le régulateur veille à ce qu'on ait suffisamment de financements propres possibles pour notre développement mais juste avec un taux de rémunération qu'il fixe lui-même.

Donc, c'est important de préciser le rôle dans les systèmes d'ouverture du marché du transporteur, qui est un rôle particulier, et notre système, le système de régulation fait que nous sommes incités à investir puisque l'investissement permet d'une part plus d'ouverture du marché, et d'autre part de sécuriser les approvisionnements de la France puisque pour sécuriser les approvisionnements de la France, comme on l'a vu, il faut augmenter les capacités, poser de nouveaux tuyaux et construire de nouvelles stations de compression.

Pierre GERVASON

Très bien.

Daniel BOURJAS

Voilà, un petit peu rapidement.

Pierre GERVASON

Madame ? Cela vous... ? Vous avez un complément ?

Daniel BOURJAS

Alors, vous avez posé une question sur finalement les techniques d'exploitation, les risques je dirais industriels liés à nos activités et notamment qu'est-ce qui se passerait, est-ce qu'il est possible qu'il y ait une fuite comme il y a eu je crois début août dans la plaine de la Crau, fuite non pas sur un gazoduc mais sur un oléoduc, c'est-à-dire une canalisation qui transporte des produits pétroliers liquides. Je laisse la parole – on a de la chance, ce soir, il y a Monsieur Antoine

ESPOSITO qui est l'exploitant local, qui est basé – de GRTgaz – qui est basé à Saint-Martin-de-Crau, et qui peut répondre à votre question.

Pierre GERVASON

Si vous permettez. Et après, on passera la parole à Monsieur.

Antoine ESPOSITO

Oui, donc, Antoine ESPOSITO. Je suis le représentant local de GRTgaz, sur un domaine qui va de Martigues jusqu'à Pierrelatte. Mon rôle, ainsi que l'ensemble de mon équipe, est de préserver l'ouvrage. Donc, que se passe-t-il en cas de fuite ? En général, l'agressivité et les fuites proviennent en général à plus de 90 % à un manque de respect de la réglementation, qui est dû à la méconnaissance de l'ensemble de la population et des entreprises locales, du manque de rigueur sur l'application des textes, en l'occurrence tout ce qui est déclaration d'intention de travaux, dépose de permis de construire, instruction et attente des réponses. En général, les gens voient toujours tout et savent toujours tout. Donc, le problème des fuites qui pourraient provenir également vient donc à 80 % d'une agression extérieure, d'un engin mécanique, et également peut provenir d'une agression non déclarée, qu'on peut laisser à terme se produire. Vous pouvez agresser aujourd'hui votre gazoduc et le laisser pendant plusieurs années et ainsi de suite, ce qui peut provoquer une blessure qui va dans le temps se dégrader et provoquer une fuite.

Le réseau est surveillé en permanence par des opérateurs qui ont un œil – on a des opérateurs qui surveillent, avec divers dispositifs, la pression, les transits, tout ce qui se passe dans le gazoduc. Nous avons un service d'astreinte, 24 heures sur 24. Lorsqu'une fuite est détectée par un riverain, par les autorités, il y a un numéro d'urgence qui arrive à un CSR, un centre de surveillance, qui nous appelle avec un repérage. Les petites bornes jaunes, et les petites balises, si vous les regardez de plus près, elles possèdent toujours un numéro, une identification, et le numéro d'urgence. Donc, quand vous avez un incident, il suffit de nous reporter ces indications et cela nous permet d'intervenir au plus juste et plus rapidement afin de mettre en place un ensemble d'équipes. Donc, nous sommes plusieurs opérateurs à être d'astreinte, et nos interventions consistent à isoler, ce qui n'a pas été forcément dit. Le projet, le réseau, il est coupé, il est sectionné par des postes de sectionnement. Ce gazoduc, s'il se fait, tous les dix kilomètres, ou entre 10 et 20 kilomètres, il y aura de gros robinets qui seront posés sur cette conduite qui nous permettent de l'isoler. Si un incident se produit entre ces deux robinets, il ya une intervention de notre part qui va nous permettre de fermer le robinet et après d'aller identifier la fuite, de faire le périmètre de sécurité. Soit on continue d'alimenter la fuite, soit on l'arrête, mais l'intervention en elle-même peut durer une heure, deux heures ou on peut laisser durer la fuite peut-être pendant 24 heures. Tout dépend des mesures conservatoires qu'il sera nécessaire de prendre pour sauvegarder les biens et les personnes.

Une fuite, ce n'est pas forcément un incident grave dans le sens, si, en zone rurale, par exemple, on peut laisser la fuite pendant un certain temps avant de mettre en place des moyens qui nous permettent de prendre des dispositions pour sécuriser l'ouvrage en lui-même avec d'autres facteurs qui ne sont pas forcément au sens où vous l'entendez. Il y a la fuite, il faut vite fermer. La vitesse

d'exécution de fermer n'est pas toujours un bon réflexe. Voilà ce qu'on peut mettre en avant en cas de fuite.

Mais dans tous les cas, il n'y a pas de risque et soyez patient dans le cas d'un incident aussi grave. Soyez patients, dans le sens où systématiquement, c'est du gaz, il n'y a pas d'effet de confinement. Densité plus légère que l'air. Il y a un périmètre de par le bruit, un phénomène de sécurité qui se met en place et notre rôle est de faire ce périmètre de sécurité afin de vous mettre à l'abri de tout incident.

Pierre GERVASON

Si Monsieur BOURJAS complète et...

Daniel BOURJAS

Juste une précision, pour compléter, puisque vous avez évoqué l'incident qui a eu lieu avec un *pipe* de pétrole dans la plaine de la Crau. C'était donc, là, pas du gaz, du liquide. Donc, ce liquide-là est entré dans le sol alors qu'une fuite de gaz, le gaz sort, sort du sol et migre dans l'air, se dilue dans l'air sans danger particulier selon l'importance de la fuite. Monsieur ESPOSITO vous a dit qu'on ne se précipite pas pour fermer des robinets : on met un périmètre de sécurité. On contrôle la fuite. On définit la technique de réparation, et après on fait la technique de réparation. On peut contrôler la fuite plusieurs heures, plusieurs demi-journées, plusieurs jours pour être sûrs d'avoir tous les moyens d'intervention pour réparer en toute sécurité l'ouvrage.

Concernant aussi la fuite qu'il y a eu dans la plaine de la Crau, la différence entre les ouvrages est manifeste. Nous, c'est un ouvrage de plus gros diamètre, mais surtout qui a une épaisseur beaucoup plus importante, qui fait plus de 15 millimètres au minimum. Cela va entre 15 millimètres et 3 centimètres d'épaisseur. C'est donc un acier excessivement robuste, costaud. Les études que nous avons pu faire dans notre centre de recherche avec des pelles mécaniques de 32 tonnes, une pelle mécanique de 32 tonnes cale, n'arrive pas à percer un tube d'une épaisseur de 11 à 12 millimètres. De 32 tonnes, à toute puissance sur le tube en banc d'essai. Donc, nos ouvrages, c'est quand même des ouvrages robustes, costauds, qui permettent d'acheminer le gaz en toute sécurité.

Pierre GERVASON

Merci, messieurs BOURJAS et ESPOSITO. Madame, vous êtes satisfaite ? Attendez le micro.

Solange BEAUMES

Non, parce que là, ce sera très bien, c'est de la théorie. Ce sera peut-être efficace, c'est vrai, ce que vous dites, pendant dix ou vingt ans. Mais quand vous serez à la retraite et quand il y aura des... et puis on va laisser cela à nos enfants. Qu'est-ce qu'on va laisser ?

Daniel BOURJAS

Nous exploitons...

Solange BEAUMES

Des canalisations...

Daniel BOURJAS

Nous exploitons des canalisations en acier depuis plus de 50 ans.

Solange BEAUMES

Oui, mais c'est pour cela que...

Daniel BOURJAS

Ceux qui ont posé ces gazoducs, ceux qui les ont exploités au début sont à la retraite depuis longtemps.

Solange BEAUMES

Oui, mais enfin...

Daniel BOURJAS

Et aujourd'hui, ce qui veut dire...

Solange BEAUMES

Il y a des moyens de sécurité, je veux dire... Il n'y a pas de livre, je veux dire, il y a toujours des accidents.

Daniel BOURJAS

Ceci dit, il y a des doctrines relatives à la sécurité. Il y a ici un représentant, je dirais, de l'ancien Ministère de l'Industrie, donc, de la DRIRE, maintenant de la DREAL, qui est notre autorité industrielle, à qui nous transmettons nos rapports d'exploitation chaque année. Chaque fois qu'il y a un incident, nous le déclarons. Nous faisons, ils nous demandent de faire l'expertise, etc. Donc, nous avons une activité concernant la sécurité qui est très contrôlée.

Bien sûr, nous sommes majeurs, nous avons une expérience, plus de 50 années d'expérience. On ne déplore pas en France d'accident important. Il y a quelques incidents, certes, mais aujourd'hui, ces incidents, par l'expérience, le professionnalisme et aussi tout un système, je dirais, de contrôle avec l'autorité, l'administration, tous ces incidents-là et toute notre activité est maîtrisée.

Pierre GERVASON

Très bien. Madame, donc, vous êtes toujours... le micro.

Solange BEAUMES

Oui, vous disiez, vous avez une activité de plus de 50 ans, une expérience de plus de 50 ans. Mais alors, donc, vous étiez du temps de Gaz de France, alors. Parce que le Gaz de France avait le monopole.

Daniel BOURJAS

Oui, oui, oui, oui. Il y a eu des évolutions dans la structure des sociétés. Il y a eu Gaz de France, qui a été créée en 1946. Gaz de France a été transformée en société anonyme en 2004, Gaz de France a fusionné avec Suez en 2008. Maintenant, c'est GDF Suez. Et GRTgaz, la société que je représente, est la branche transport de la société historique Gaz de France, qui a été filialisée en 2005 avec le nom GRTgaz, qui n'a pas changé depuis.

Solange BEAUMES

Donc, ces canalisations, ces 32 000 kilomètres de canalisation ont quand même été payés par le contribuable français aussi.

Daniel BOURJAS

Ont été payés... Gaz de France... on ne va pas entrer dans ce débat historique, mais ont été payés par, globalement, par l'industrie gazière et les clients qui ont payé le gaz, je dirais, et qui ont rémunéré toute la chaîne et toute l'activité industrielle. Gaz de France n'a pas fait l'objet d'une taxe particulière dans le passé pour financer ses activités. C'est une activité qui a été financée sur les fonds propres de l'entreprise, et si l'entreprise était déficitaire une année donnée, l'entreprise ne faisait pas, même quand elle était 100 % étatisée, ne faisait pas appel à la levée de taxes particulières mais faisait appel à la levée d'emprunts qu'elle remboursait dans le temps.

Pierre GERVASON

Bien. Si vous n'avez pas d'autre question, nous pouvons passer à une autre question peut-être, mais il y avait Monsieur avant. Et après, Monsieur ici. Et après... C'est à Monsieur, là, derrière s'il vous plaît.

Jean-Pierre MAGNIN, Président de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement du Tricastin (ASET)

Bonjour, Bonsoir, pardon. [La région du Tricastin est] plus au Nord qu'ici, c'est la région Saint-Paul, Pierrelatte, Donzère. Alors, nous avons un territoire qui est déjà lacéré par toutes les voies de communication. Nous avons en plus le centre nucléaire. Nous avons deux centres d'enfouissement technique de 300 000 tonnes. Donc, c'est vrai que nous ne voulons pas d'une nouvelle cicatrice, même si elle est recouverte de pelouse.

Pour en venir au départ, j'aurais une question sur la sécurité. Pour ce gazoduc, est-ce qu'il y a une étude de danger qui a été faite ? Voilà, et peut-on la consulter ?

Et une petite question par rapport à la fuite de gaz : est-ce qu'il y a un risque d'explosion quand il y a une fuite de gaz ?

Pierre GERVASON

Merci pour cette question.

Jean-Pierre MAGNIN

Je voudrais juste terminer. Vous parliez de servitudes par rapport aux propriétaires de terrains. Est-ce que ces servitudes vont être de type environnemental ou de type urbaines, d'urbanisme ? Est-ce qu'il y a des expropriations ? Merci.

Pierre GERVASON

Bien. Monsieur BOURJAS ?

Daniel BOURJAS

Juste, sur le risque d'explosion, le gaz naturel est un produit inflammable, qui n'explose pas. Il faut entrer dans la chimie, dans la physique et chimie du produit. A l'air libre, le gaz a peu de chances d'exploser ou même de s'enflammer puisqu'il faut qu'il y ait des conditions de mélange oxygène/gaz pour qu'il y ait inflammation, et s'il y a inflammation, il n'y a pas explosion puisque pour qu'il y ait une explosion ou une déflagration, il faut que ce soit dans un milieu confiné, donc un endroit fermé. Même dans un endroit fermé, le gaz n'explose pas. C'est une déflagration. La différence entre déflagration et explosion, c'est la vitesse de propagation de l'onde. La vitesse de propagation lors d'un cas d'explosion du gaz est beaucoup plus faible qu'une explosion classique, qui fait donc moins de dégât, je dirais, sur l'environnement. Voilà pour la précision sur les possibilités etc.

Je rappelle que le gaz naturel a une densité de 0,4, de 0,6 pardon, qui est donc plus léger que l'air. Et le gaz naturel, quand il y a une fuite, il ne s'épanche pas. Il ne se répand pas tel que pourrait le

faire le butane ou le propane. Je dirais qu'il remonte dans l'air en se diluant immédiatement. Voilà, en ce qui concerne les questions, je dirais, un petit peu physico-chimiques sur le produit.

Georges SEIMANDI

Alors, vous avez posé trois autres questions : études de sécurité, servitude environnementale, expropriations. Je réponds oui, non, non. Mais si vous voulez, je développe un petit peu. Oui, il y aura une étude de sécurité, pas étude de danger mais c'est un peu la même chose. L'étude de danger, cela s'applique aux usines et aux installations classées. Pour les gazoducs, ce sera une étude de sécurité. Elle sera rendue publique au moment de l'enquête publique : il nous faut une bonne année pour la faire. Vous pourrez la consulter et faire des remarques.

La servitude est une servitude *non aedificandi*, de construction, et *non sylvandi*, uniquement pour les plantes de plus de 2,70 mètres. Donc, je répète ce que j'ai dit au début : on peut replanter dessus.

Non, il n'y a pas d'expropriation.

Pierre GERVASON

Très bien. Monsieur, vous êtes satisfait ? Très bien. Donc, dans l'ordre, s'il vous plait, il y a Monsieur ici, ensuite Monsieur au fond et après Monsieur le Premier adjoint. Je vous en prie.

Monsieur REYNAUD, habitant de Caderousse

Moi, ma question était : une fois le gazoduc installé, et en service, au niveau sécurité en cas de fuite, il y a quelque chose de prévu au niveau riverains ? Parce qu'il y a des gens qui habiteront près. Une information ? Je ne sais pas, des manches à air qui diraient « le gaz, aujourd'hui, il y a peu de vent mais il part dans ce sens ou dans un autre » ? Qu'on sache exactement ce que doivent faire les gens. Est-ce qu'il y aura une information à ce sujet-là ?

Pierre GERVASON

Très bien. Donc, qui répond ? Monsieur ESPOSITO ?

Antoine ESPOSITO

En ce qui concerne, donc, les informations pour les riverains, il existe donc au niveau local les fameux PSI qui sont déclenchés et qui sont à mettre en œuvre régulièrement.

Pierre GERVASON

PSI, c'est... ?

Antoine ESPOSITO

Plan de Surveillance et d'Intervention. Ils sont donc mis à jour : le plan de déclenchement, les moyens mis en œuvre etc. C'est fait régulièrement. On subit des entraînements réguliers. On provoque des incidents fictifs pour déclencher et pour vérifier la circulation de l'information jusqu'à l'intervention. Donc, il y a également, aussi, des mesures que l'on peut faire localement dans les centres de secours. On peut faire également de la formation et de l'information au niveau des centres de secours, au niveau d'une commune, à la demande. On peut agir sur un petit groupe, sur un ensemble, des élus qui veulent savoir ce qui se passe. On peut faire des simulations et vous faire voir ce qu'on est capables de faire et de mettre en œuvre pour faire cette mise en sécurité des ouvrages. Mais déjà, au niveau départemental, les SDIS, donc les sapeurs-pompiers, il y a un protocole qui est en œuvre et qui vit au quotidien et qui régulièrement, est régulièrement testé.

Pierre GERVASON

Attendez, si vous pouvez attendre le micro juste ? Si vous avez un commentaire à faire à la réponse.

Monsieur REYNAUD

Vous ne répondez pas à ma question. Ma question était : il y a un problème, un chantier, n'importe quoi, on abîme votre tuyau. Les gens, qu'est-ce qu'ils font dans l'immédiat ? Je ne parle pas de ce que vous avez prévu, des pompiers ou autres.

Antoine ESPOSITO

Alors, tout dépend de l'agression qui est faite sur le gazoduc. Une agression du métal ou de l'enrobage : il va y avoir une intervention de nos services. Mais toujours pareil : il faut que les gens le déclarent. Si les gens font des travaux sans la déclaration d'intention de travaux, on ne peut pas le deviner. Donc, à un moment donné, les gens, vous pouvez faire des travaux, accrocher la conduite, reboucher le trou.

Il existe chez nous des moyens pour surveiller la canalisation qui sont nos déplacements : ils sont toujours au plus près de la conduite. On a également, les petites balises nous servent également à une surveillance aérienne. Il y a un avion qui passe tous les quinze jours ou – oui, tous les quinze jours dans la partie, dans cette partie-là du département, qui nous donne une image exacte de tous les changements de profil de terrain qui ont pu se produire dans une bande qui fait entre 400 et 500 mètres. Cela veut dire que si quelqu'un nous a masqué des travaux, on peut les retrouver, ne serait-ce que par la surveillance aérienne. Et dans ces cas-là, si on ne retrouve pas de déclaration d'intention de travaux, on va identifier le point et on arrivera à retrouver. On ira faire un sondage et là, on pourra vérifier l'état de la conduite en elle-même.

Maintenant, si ces travaux ont généré un incident, un accrochage et une fuite dans l'atmosphère du gaz, dans ces cas-là, nous appliquerons, et vous allez immédiatement le faire de vous-mêmes et les riverains vont le faire : le dégagement de gaz provoque en général beaucoup de bruit. Donc, instinctivement, vous allez vous mettre à une distance qui correspond presque à la vraie distance de sécurité afin de parler parce que dans ces cas-là, vous êtes dans une zone de bruit où vous êtes,

vous ne tenez pas. Donc, le dégagement de gaz va vous amener à vous mettre à une distance de sécurité. Mais ces points-là sont, on n'a pas d'autre moyen si ce n'est de faire de la surveillance, de par le biais.

Les riverains, vous nous aidez également dans le respect de la réglementation, les DICT et à nous donner tous les travaux que vous êtes censés faire à proximité du gazoduc. Nous nous déplaçons à titre gratuit. Nous vous indiquons les modalités des travaux à proximité. Nous sommes en capacité de détecter la conduite, de vous l'implanter, de surveiller les travaux avec vous etc. Donc, on ne peut pas... Après, s'il y a une fuite, c'est que ce sont forcément des travaux qui ont été faits sans en être avertis, sans avoir averti, sans respect de la réglementation.

Pierre GERVASON

Voilà, vous permettez, la DICT, c'est ? Pardon.

Daniel BOURJAS

Juste pour compléter : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Juste pour compléter, très schématiquement, les quelques fuites qu'on a pu observer. Une fuite = bruit, on s'éloigne, l'exploitant arrive, périmètre de sécurité, balisage, procédure d'intervention pour réparer. Donc, voilà, dans l'ordre, c'est périmètre de sécurité et travail à l'intérieur du périmètre de sécurité des agents de GRTgaz, dont Monsieur ESPOSITO qui vont réfléchir, travailler sur la mise en sécurité définitive du tube qui a été endommagé.

Pierre GERVASON

Je vois que Monsieur a repris le micro.

Monsieur REYNAUD

Ce que je voulais dire, c'est en supposant que soit sur incident, soit on vous a fait une déclaration de travaux, il y a un incident qui arrive malheureusement. Dans ces cas-là, qu'est-ce que vous faites vous ? Avant l'incident, est-ce que vous prenez des précautions, est-ce que vous mettez des manches à air, est-ce que vous dites aux gens, aux riverains, « attention, s'il se passe cela, faites cela ou faites cela » ? Est-ce que vous le faites ou pas ? Ma question était là.

Antoine ESPOSITO

Non. Tous les jours, je procède à ce genre de travail, tous les jours, j'ai une équipe qui est censée, qui travaille sur les travaux. Lorsque nous avons des travaux à proximité, cela se fait toujours en présence d'un agent de GRTgaz. Cet agent, il y a des modalités d'exécution des travaux qui sont dues à la façon dont on approche mécaniquement ou manuellement de la conduite. On décape le sol avec un tracto pelle, on a des moyens de détection pour savoir, mais il y a des modalités d'exécution qui nous permettent de mettre en œuvre et le rôle de l'agent de GRTgaz, c'est de

donner ces préconisations à l'entreprise qui exécute les travaux et de vérifier qu'elle exécute bien les modalités et la chronologie. On commence au tracto pelle et on finit à la pelle et à la pioche jusqu'à temps de découvrir le gazoduc, et ainsi de suite.

Pierre GERVASON

Très bien. Alors, le micro, Monsieur, s'il vous plaît, qu'on saisisse bien votre remarque.

Monsieur REYNAUD

Si c'est plus important. Vous avez un gros chantier, vous avez n'importe quoi. Je ne sais pas, moi : un chantier, cela existe. Et il y a votre gaz qui peut passer à côté.

Antoine ESPOSITO

Tout à fait.

Monsieur REYNAUD

Et il y a un accident. Je veux dire : est-ce que vous formez les gens ? Les gens qu'il y a autour, ou les gens qui sont sur le chantier d'ailleurs. C'est une chose qui me paraît logique. Je ne sais pas : il y a 80 kilos sur 1,20 mètre. Cela fait quelque chose d'énorme. La fuite doit être énorme et faire énormément de bruit mais que font les gens. Ils vont dans un sens, ils vont dans l'autre, ils vont avec le vent, contre le vent ? Je pense que pour cela, il faut une formation, il faut quelque chose, non ?

Antoine ESPOSITO

Non. A ce niveau-là, on n'a pas de formation au jour d'aujourd'hui. Je n'ai pas de formation en place pour indiquer aux riverains l'attitude à avoir face à un incident de ce type. Les demandes sont faites en général par les collectivités qui sont un petit peu plus sensibles, mais au jour d'aujourd'hui, je n'ai jamais eu de questionnement de la part des riverains sur ce genre de problématiques.

Pierre GERVASON

Bien, Monsieur, cela vous satisfait ?

Monsieur REYNAUD

Je dis, à l'époque de Gaz de France, il y avait une formation. J'ai fait des chantiers, j'ai fait toute ma vie sur des chantiers et j'en ai fait sur Grenoble où il y a pas mal de gazoducs, et on était formés.

Daniel BOURJAS

Ah, mais sur chantier, oui, sur un chantier, oui.

Monsieur REYNAUD

Oui, ma question était là. Il faut former les gens : il y avait une formation pour nous et pour les riverains. C'était ma question. Mais pas que nous. Il y avait des manches à l'air, il y avait des sirènes autour d'installées et apparemment, aujourd'hui, on ne fait plus rien. On met quelqu'un qui vient voir, seulement le Monsieur, manque de pot, quand cela arrive, c'est trop tard.

Antoine ESPOSITO

Non, non, moi, je vous parlais d'un chantier tout à fait classique de ce qu'on appelle les travaux à proximité. Dans ce que vous dites, là, c'est dans nos chantiers, dans nos chantiers, les gens ont une formation. Il y a des coordonnateurs de sécurité. Tout est pris en compte. Non, non : là, il y a de la formation qui est mise en place.

Pierre GERVASON

Très bien. Permettez qu'on passe à la question suivante ou vous avez... ? Non, c'est parfait. Monsieur au fond, Monsieur le Premier Adjoint et après, Monsieur au premier rang, si vous voulez, Mesdemoiselles, si vous pouvez porter le micro. Monsieur en bleu, là-bas, qui vous fait signe.

Jean-Philippe CHAUVIN

Bonsoir. C'était une question, peut-être, pour Monsieur SEIMANDI. C'était très pragmatique. C'était en rapport avec le fait que tout à l'heure, on n'a pas pu projeter les tracés par la voie du diaporama. C'était juste pour savoir si, néanmoins, ou pourra les avoir en ligne sur le site, par exemple, de la CNDP et dans quelle mesure c'est possible, qu'on puisse après regarder cela à tête reposée si on ne peut pas les voir ce soir.

Pierre GERVASON

Monsieur SEIMANDI ?

Georges SEIMANDI

Non, mais on ne vous a rien caché. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas la diapo, c'est parce que, ce qu'on vous a montré, il y a un effet d'échelle, c'est déjà plus étroit que le fuseau d'étude qui est présenté dans le dossier. Aujourd'hui, il n'y a pas de tracé : il y a des couloirs d'étude plus restreints que le tracé. Ce qu'on vous a montré, ce sont des couloirs d'études. On n'a pas plus de

précisions à ce jour. Oui, vous pourrez télécharger cela sur notre site quand ce sera disponible, bien entendu. On n'a rien masqué, ce n'est pas une erreur de...

Jean-Philippe CHAUVIN

Non, non, il n'y avait pas du tout de procès d'intention dans la question. C'est juste pour savoir s'il y avait quelque chose qui aurait pu être présenté, à savoir au vu de l'expérience des cinq mois de débat public, est-ce qu'il y a déjà certains scénarios privilégiés, voire comme vous l'avez indiqué peut-être de nouvelles options qui se sont fait jour avec pourquoi pas un décalage du fuseau ou au sein du fuseau des tracés privilégiés. Est-ce que ce type de document, est-ce qu'il va exister ? Est-ce qu'il peut être produit ? Est-ce qu'on l'aura en ligne ? Ou est-ce que cela reste encore à élaborer ?

Georges SEIMANDI

Oui, oui, vous l'aurez. Il sera en ligne dans les prochains mois. On vous a montré tout ce qu'on avait à cœur ouvert sur le sujet ce soir.

Pierre GERVASON

Très bien. La réponse vous va, Monsieur ? Vous allez avoir l'info.

Jean-Philippe CHAUVIN

Dont acte, on verra.

Pierre GERVASON

D'accord. Monsieur, ici, et après, Monsieur, au premier rang.

Un intervenant

Oui. Je voudrais savoir, moi, déjà, l'impact qu'il peut y avoir. Parce que quand j'ai vu les tuyaux que cela représente... L'impact qu'il peut y avoir sur les réseaux routiers. Parce que chez nous, c'est vrai qu'on n'a pas des nationales. Ce sont de petites routes. Et ma deuxième question, c'est quelles conséquences il y aurait si une commune ou plusieurs communes refusaient d'avoir le gazoduc sur leurs terres.

Pierre GERVASON

Ah, alors la réponse est du côté de Monsieur CONNANGLE.

Jean-Noël CONNANGLE

Oui, pour la première question. Donc, traversée de route ? Non.

Un intervenant

Vous allez transporter, vous allez transporter vos tuyaux par camion, je suppose : quinze mètres de long, quinze mètres de long sur 1,20 mètre, cela va être des camions immenses. Donc, quel impact il peut y avoir sur les réseaux routiers ?

Jean-Noël CONNANGLE

Alors, tout à fait. Ce sont les effets lors du chantier. Alors, la première chose, c'est qu'on va essayer, les tubes, comme ils sont de grandes dimensions, ont du mal à prendre le réseau routier, non pas à cause des engins mais tout simplement parce qu'il y a peu de tubes par camion. Cela veut dire que ces tubes-là vont être livrés généralement par voie SNCF. Et donc, on va avoir des aires qui vont servir de stockage. Ensuite, ensuite, effectivement, il faut l'amener de l'aire de stockage à chaque endroit parce que là, il faut faire tout le long du tracé. Alors, là, effectivement, le dispositif aujourd'hui, c'est qu'on rencontre les communes, on essaie d'étudier les tracés, les trajets dont on a besoin, éventuellement donc les routes d'accès que vous avez, et on va convenir avec vous d'un état, d'abord, de quelle route à prendre et quelle route à ne pas prendre, de faire un état des lieux avant – alors, on le fait à deux ou on le fait à plusieurs si vous le souhaitez, je parle éventuellement sous contrôle d'huissier si vous avez besoin. Et ensuite, on fait un état des lieux après et on vous remet en état mieux que ce qui était fait avant. Voilà.

On vous doit réparation de tout dommage, ce qui est de toute façon un principe de base, de tout dommage que le chantier serait susceptible de créer. C'est le principe de base.

Pierre GERVASON

Bien, la suite de la réponse ?

Georges SEIMANDI

Qu'est-ce qui se passe si une commune refuse ? D'abord, cela ne nous fait pas plaisir. Mais cela, cela vous fait une belle jambe. Non, blague à part, d'abord, pourquoi refuserait-elle ? Vous allez me dire. On va peser l'avantage, les avantages et les inconvénients, et on va décider. Alors, une commune, qu'est-ce que c'est en termes de décision, c'est un Conseil municipal, ce sont des élus. Donc, la décision, comme ce sont des gens responsables, est argumentée au travers d'une balance avantages/inconvénients.

Mais un projet comme celui-là relève d'un niveau d'autorisation ministériel. Donc, le Ministre, qu'est-ce qu'il va faire ? Il va lui-même peser la balance avantages/inconvénients, et dans les avantages, il va bien sûr mettre dans un projet comme celui-là la question de l'intérêt général. Mais on sait que les élus locaux savent ce que c'est que l'intérêt général. Avantages/inconvénients : dans

la procédure d'autorisation, qui dure 18 mois, le Ministre, par l'intermédiaire de ses préfets etc., consulte beaucoup – tous les acteurs, publics et certains privés, qui sont concernés par le projet. Il y a la consultation des services administratifs, l'administration décentralisée, il y a les communes. Donc, le Ministre et les préfets vont prendre l'avis des communes. Et alors, si une commune, je ne sais pas, moi, sur comment, qu'est-ce qu'il y a dans la tête d'un ministre qui est amené à se prononcer sur un projet comme celui-là, mais c'est le Ministre et ses préfets sont soumis tous les jours à des gens qui refusent, mais il y a ceux qui refusent en disant « j'en veux pas », et là, comme je le disais au début de la soirée, si on pose la question à tout le monde on nous dit « allez voir à côté ». Et puis, il y a ceux qui argumentent. Donc, selon la force de vos arguments, vous convaincrez ou vous ne convaincrez pas ceux qui auront à donner l'autorisation.

Nous, ce soir, on a essayé, Mesdames, Messieurs, d'exposer les avantages d'un projet d'intérêt général, s'agissant de la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays et de l'Europe. On n'a pas essayé de masquer les inconvénients : mettons nous ensemble autour d'une table pour essayer de les minimiser. Mais on n'est pas en train de vous faire un tableau tout rose.

Pierre GERVASON

Cela vous convient, Monsieur. Monsieur au premier rang, s'il vous plaît.

Bernard BLANC

Oui, tout simplement pour revenir sur les incidents sur les canalisations. J'ai été moi-même témoin d'une fuite sur les canalisations de gaz moyen diamètre, en amont d'une station de compression à Orange. J'étais à 300 mètres. Le système, il a été simple : les voisins ont eu la présence d'esprit de contacter les pompiers qui ont envoyé la police et qui ont directement interpellé les services du gaz. Voilà. Ce n'est pas plus compliqué que cela, je pense. Voilà.

Pierre GERVASON

Bien. Un commentaire de GRTgaz ? Monsieur ESPOSITO ?

Antoine ESPOSITO

CQFD.

Pierre GERVASON

CQFD, donc, la réponse vous va ? Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui souhaitent poser une question avant que Patrick LEGRAND conclue ? Il y a peut-être d'autres réponses. Est-ce que quelqu'un veut avoir l'honneur de poser la dernière question des réunions publiques du débat public ERIDAN ? Vous ! Vous n'avez rien gagné. Ah, Monsieur, voilà, trop tard. Vous êtes doublé.

Un intervenant

Oui, je voudrais revenir un petit peu sur le projet qu'on vous a demandé tout à l'heure. Si ce n'est pas possible de faire le doublement du gazoduc qui existe, déjà existant. Vous disiez qu'il passe sur des zones qui sont maintenant plus denses du point de vue urbain mais puisqu'il y a une zone, de toute façon, de protection, c'est-à-dire puisqu'il y a de chaque côté du gazoduc existant, il y a déjà un périmètre de protection, je ne vois pas bien la difficulté qu'il y aurait de faire ce doublement.

Pierre GERVASON

Monsieur SEIMANDI ?

Georges SEIMANDI

Oui, vous avez raison, c'est un bon raisonnement. Sauf que c'est la première chose qu'on a étudiée, me souffle-t-on dans mon oreille droite, et c'est bien fait. C'est la première chose qu'on ait étudiée parce que nous, en tant qu'aménageur d'infrastructures linéaires, c'est le tout droit. Et si d'ailleurs il était sorti de ce débat public quelqu'un qui nous fasse une bonne étude, qui contredise la nôtre, et qui nous montre que c'est possible, on se jetterait dedans, mais ce n'est pas – je vois qu'il y en a qui sourient – ce n'est pas une blague. Cela, c'est le premier point.

Le deuxième point, oui, il y a des zones de sécurité, mais – et vous le verrez dans l'étude de sécurité – elles ne sont pas suffisantes pour abriter celle d'un ouvrage comme celui-là. La canalisation préexistante, elle est implantée sur une bande de servitude, pour dire autrement ce que vous dites, de dix mètres. Sauf que, pour une question d'effet domino, ceux qui nous ont parlé d'études de dangers savent ce que c'est, c'est-à-dire qu'est-ce qui se passe en cas d'incident sur une canalisation sur l'autre, il faut qu'on ait une distance d'au moins dix mètres. Donc, du coup, on sort des servitudes déjà préexistantes, il faut en chercher d'autres et c'est là que la question de l'urbanisation intervient.

Mais franchement, si je devais faire un appel à suggestions, nous, on en rêve tous les jours de faire tout droit.

Un intervenant

Et élargir la zone de servitude de dix mètres, c'était trop compliqué ?

Georges SEIMANDI

Du coup, on revient sur les questions d'urbanisation dont on a parlé tout à l'heure.

Pierre GERVASON

Très bien. Monsieur, cela vous satisfait ? Oui, bon, très bien. Donc, il n'y a pas d'enchère pour... Il y a encore une question peut-être ? Non ? Pas de surenchère ? Monsieur, vous ne voulez pas être le dernier. Ah, Monsieur. Cela tourne aux enchères. Je vous en prie.

Un intervenant

Moi, ce n'est pas une question que je vais poser. Simplement, lors de ce débat, on a senti – enfin, moi, j'ai senti, et tout le monde a senti qu'il y avait une réelle crainte du gazoduc, en matière de risques, en matière d'explosions, en matière de plein de choses. Vous avez une expérience de 50 ans comme vous l'avez dit, vous avez 30 000 kilomètres de gazoducs etc. Cela veut dire que vous avez une banque de données de tous les incidents qui se sont produits sur votre réseau, donc, depuis ces dates. Donc, pourquoi ne pas les publier, sous forme de tableau, sous forme de graphique, sous forme de tout ce qu'on veut, pour quelque part démontrer, finalement, qu'un gazoduc a une certaine fiabilité, quel est son degré de fiabilité ?

Parce qu'en fait, il faut, c'est cela, qu'il faut. On est tous craintifs par rapport à quelque chose qu'on ne connaît pas.

Pierre GERVASON

Merci.

Georges SEIMANDI

Merci de la suggestion. Nous le ferons, et ce sera rendu public au travers de l'étude de sécurité. On peut déjà dire des choses aujourd'hui. Voilà, de toute façon, c'est obligatoire dans l'étude de sécurité, nous rappelle Monsieur le Représentant de l'Administration : vous aurez tout cela, Monsieur. Ce qu'on peut déjà vous dire, c'est que si on compare les taux de fréquence des accidents sur le transport d'énergie par canalisation par rapport à ce qui se passe sur la route – parce qu'on transporte de l'énergie par la route ou par la voie ferrée. Il n'y a même pas photo : ce sont deux ordres de grandeur.

Ce n'est pas une ou deux fois moins : ce sont deux ordres de grandeur. Donc, tous ces chiffres, vous les aurez dans l'étude de sécurité. Bien entendu, et puis cela existe déjà sur internet, par exemple, si vous regardez.

Pierre GERVASON

Cela vous satisfait, avant que ? Oui ? D'accord. Nous passons la parole.

Jean-Philippe CHAUVIN

Donc, ce n'est pas du tout pour être le dernier à poser une question mais sinon, je l'aurais posée par internet et comme elle risque d'être un peu large, peut-être qu'il y aura des éléments de réponse intéressants. C'est justement pour essayer peut-être d'élargir. Alors, je ne sais pas si on aura les moyens de répondre. Là, on s'est focalisés vraiment sur la question du projet de gazoduc. Est-ce qu'à un moment donné, la question de l'alternative peut être posée au sein du débat public ? Puisque tout à l'heure, vous avez parlé à un moment donné d'une question d'autorité, de décision, qui relèverait d'un niveau certainement national. Est-ce que l'opportunité, à un moment donné, de l'approvisionnement énergétique avec la solution gaz, peut être mise en regard d'autres solutions alternatives ?

Alors, je comprends bien que la question posée à GRTgaz, cela peut être embarrassant d'y répondre. Mais est-ce que, y compris dans le dossier qui est en ligne au sein du site de la CNDP, est-ce qu'on a des éléments, y compris de compréhension des enjeux en termes d'approvisionnement ? Combien d'équivalents, on va dire, en termes de mégawattheures de consommation ? Vous avez évoqué tout à l'heure la question de la consommation des ménages. Cela correspondrait à quelle quantité d'énergie éventuellement consommable ? Est-ce qu'on peut le traduire en termes ? Est-ce qu'on peut le traduire en termes d'économies de CO₂, puisque cela a été mentionné sur un des diaporamas ? Et en comparaison avec quelle autre source d'approvisionnement ? On peut le comparer effectivement avec de la consommation charbon, avec de la consommation pétrole.

Il y a effectivement des usines qui fonctionnent sur de la production électrique à base de fioul dans le secteur. Est-ce qu'on a les moyens de mettre cela en regard avec de l'approvisionnement sur la base d'énergies renouvelables comme le solaire, par exemple ? Sur de la production par de l'éolien, puisqu'il y a des projets éoliens qui concernaient aussi ce même fuseau, on va dire, sur la même zone géographique, il y a des projets qui ont ou non vu le jour. Est-ce qu'on a déjà des éléments techniques qui permettraient d'éclairer ce débat ? Alors, je vais dire, en sortant du focus sur la question du gazoduc. Merci par avance si c'est possible.

Pierre GERVASON

Merci. Peut-être Patrick LEGRAND voudra parler un peu de prospective écologique.

Patrick LEGRAND

Oui. Je vais, avant de vous laisser la parole sur les aspects techniques, je vais vous répondre sur le fond institutionnel. Bon, il y a déjà la possibilité de mettre en débat public ce que l'on appelle des plans et programmes au titre de la convention Darus. Seul le Ministre chargé de l'Environnement peut nous saisir. Cette saisine sera sans aucun doute élargie par la loi Grenelle II à d'autres acteurs, aussi bien des élus que des associations, quelles qu'elles soient. Donc, cela existe, cela existe déjà, et d'ailleurs, vous le vivez, vous allez le vivre ou bien vous avez intérêt à surveiller comment cela se passe.

Vous l'avez vécu sur les alternatives de transport, sur le sillon rhodanien, il y a maintenant sept ans, où il y a eu toute une réflexion prospective à long terme qui a été menée sur le modèle du débat public. Vous êtes en train de le vivre – si vous le vivez sans le savoir, et bien, allez voir un petit peu sur des sites : sur la question des nanotechnologies, donc sur ces petites, toutes petites quantités de matière qui posent un certain nombre de questions. C'est la question fondamentale qui nous a été posée, au fond : développement et régulation des nanotechnologies, comment etc. Il y aura sûrement des réunions dans le secteur. Donc, au fond, un : c'est possible. Deux : il existe quelques exemples. Trois, cela va être probablement à développer. Pour finir, évidemment, dans votre proposition, il y a des comparaisons d'options. On voit qu'elles se font plus ou moins mais c'est vrai que même la loi Grenelle II va demander, et ce n'est pas si simple que cela sur le plan de la méthode, et notamment pour des entreprises privées qui ont des objectifs ou des finalités sur un seul produit, de présenter des options et notamment l'option zéro. Donc, cela avance. Avec le débat public, par rapport à l'enquête publique, on a remonté un peu en amont ; on est allés sur des choses de plus en plus abstraites d'une certaine façon, sur des politiques, plans et programmes. Cela va continuer.

La question, c'est que cela demandera aussi au citoyen de commencer à s'intéresser, non pas sur ce qui se passe dans son jardin ou directement devant sa porte, mais aussi de commencer à s'intéresser de très près à des questions sous l'angle politique, macro et abstrait. Ce n'est pas aussi simple que cela. Faire de la prospective à 25, 30 ou 40 ans dans des réunions comme la nôtre, c'est un sacré exercice. Voilà. Cela vous... Mais sinon, la Commission nationale le suggère, le pousse etc. Plus on remontera les choses en avant, mieux on se portera. Ceci dit, nous ne faisons qu'appliquer la loi et si la loi ne nous le permet pas, et bien nous ne pouvons pas le mettre en œuvre. Cela vous va ?

Jean-Philippe CHAUVIN

En tous cas cela met l'eau à la bouche mais je voulais juste, peut-être, avant que Monsieur SEIMANDI réponde : il n'y a pas de procès d'intention dans la question. Quelque part, j'ai indiqué que cela peut, que cette question, c'est difficile d'y répondre en tant que GRTgaz. Je pensais aussi par exemple au groupe auquel appartient GRTgaz, qui investit par exemple dans les énergies renouvelables. Donc, c'est là où l'important est peut-être d'avoir des éléments de comparaison et est-ce qu'ils sont déjà disponibles ? C'est pour cela que je posais la question à l'ensemble des personnes intervenantes.

Patrick LEGRAND

Je crois que Monsieur SEIMANDI va vous répondre.

Georges SEIMANDI

Alors, vous êtes terribles à Caderousse parce que c'est une des réunions les plus riches et les plus soutenues qu'on ait eues. Et vous attendez 22 heures pour la poser. Mais en même temps, vous êtes vachement sympa parce que vous ne l'avez pas posée sur internet et heureusement parce qu'on avait jusqu'à minuit pour y répondre et là, il y a quelques collègues dans la salle qui commencent à regarder leur doc... Bon. Néanmoins. La réponse facile, c'est de vous dire « Monsieur, il y a

www. » et il y a un document qui s'appelle plan indicatif pluriannuel gaz version 2009 – non, mais je ne blague plus, là – qui est disponible et qui répond à toutes ces questions. On sent de la curiosité chez vous sur le sujet. Nous, cela nous passionne, donc c'est bien volontiers. Mais franchement, c'est le document le plus complet qui est édité par le Ministère de l'Énergie cette année.

Pour vous donner des ordres de grandeur, des repères, un ouvrage comme celui-là, il permet de transporter 600 milliards de kilowattheures par jour. C'est sa... 600 millions de kilowattheures par jour, pardon. C'est sa capacité. C'est l'équivalent énergétique, c'est l'équivalent énergétique, si on prend une comparaison, de 3 000 camions de fioul par jour sur les routes ou de deux lignes à 400 000 volts double terre, pour vous donner des équivalences énergétiques. Oui, le développement du gaz naturel est une bonne alternative pour le fameux facteur 4, là, qui ressort de toutes les réflexions comme le Grenelle de l'Environnement, c'est-à-dire pour diminuer les questions d'effet de serre. Pourquoi ? Parce que quand vous produisez de l'électricité avec du fuel, si vous la remplacez par du gaz naturel, d'un coup d'un seul vous réduisez les émissions de gaz à effet de serre de 50 %.

Deuxièmement, le gaz naturel est aujourd'hui amené à voir sa consommation diminuer dans le logement, par exemple. Demain, vous construisez une nouvelle maison, il faut qu'elle consomme deux fois moins d'énergie qu'avant. Ce qui fait que la consommation de gaz naturel, qui va être stable ou en légère diminution dans les années qui viennent selon les observateurs, va voir la consommation diminuer dans le secteur classique résidentiel mais beaucoup augmenter pour la production d'électricité. Et utiliser du gaz naturel pour produire de l'électricité, c'est formidable parce que cela accompagne le développement des énergies renouvelables.

D'abord, ce que je voudrais dire, c'est que la meilleure énergie, c'est celle qu'on ne consomme pas. Pour ne pas la consommer, il faut avoir une énergie qui se prête à des économies d'énergie, à de l'efficacité énergétique. Et pour cela, le gaz naturel présente de belles qualités. Pour être un complément aux énergies renouvelables, le raisonnement, il est simple. Et je sais qu'il y a des représentants de l'éolien dans la salle : s'ils le veulent, ils interviennent. Les énergies renouvelables sont formidables. Elles ont juste un petit inconvénient : c'est que le solaire et l'éolien, c'est intermittent, quand il n'y a pas de vent ou quand il n'y a pas de soleil. Ceci dit, la consommation d'électricité continue. Donc, si on veut que ces énergies renouvelables soient pérennes, il faut avoir des moyens de production d'électricité qui démarrent rapidement quand il n'y a pas de vent ou quand il n'y a pas de soleil. Ce n'est pas le nucléaire. Donc, ce sont des centrales thermiques qui utilisent une énergie comme le charbon, le fioul ou le pétrole. Il vaut mieux utiliser du gaz naturel : il y a 50 % de CO₂ en moins.

On peut projeter un tableau, cela peut être la dernière diapo de la soirée, qui vous montre que selon les prévisions, d'ici quinze ou vingt ans, le potentiel de production d'électricité en France ou en Europe est le même avec les centrales d'électricité qui consomment du gaz naturel qu'avec celles qui vont utiliser de l'éolien ou du solaire. Donc, il y a un effet concomitant de la production d'électricité avec du gaz naturel qui va accompagner le développement des énergies renouvelables. Ce qui fait dire à beaucoup de personnes le terme un peu barbare, abracadabrantique, c'est que le gaz naturel est « grenellocompatible ». Ceux qui s'intéressent au sujet voient un peu ce que cela veut dire. Le gaz naturel est compatible avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement. On le voit sur cette diapositive.

Le mix énergétique, le bouquet énergétique français. Voilà à l'horizon 2020 la production thermique des énergies non renouvelables. Je ne m'y retrouve plus. C'est là qu'ils sont très cruels, vue l'heure. Mais je vous laisserai cette diapo et vous verrez qu'il y a autant de production d'électricité avec les moyens liés au gaz naturel qu'avec les énergies renouvelables.

Pierre GERVASON

Merci, Monsieur SEIMANDI. Monsieur, cela... ? Vu l'intitulé de la question, cela... Est-ce que je pourrais demander à Madame AUGIER, qui est la Secrétaire générale, de préciser la date limite de pose des questions ? Ou à Patrick LEGRAND ?

Patrick LEGRAND

Je peux le faire d'ici. Nous sommes vendredi, encore, et c'est samedi soir minuit. Voilà. c'est exactement... Ensuite, vous pourrez consulter parce que ces messieurs auront le temps nécessaire, mais toujours court, pour répondre aux questions. Le site continuera à fonctionner et à être accessible, mais au fond, le site s'arrête à l'ouverture et à l'alimentation par vous-mêmes le jour et à l'heure où le débat public s'arrête – le site de la CNDP.

Daniel BOURJAS

Juste une précision : le site s'arrête, mais GRTgaz continue son activité et même après l'arrêt du site, s'il y a des questions, elles seront toujours bienvenues et nous nous efforcerons de vous donner des réponses.

Pierre GERVASON

Merci, Monsieur. Bien. Alors, la dernière, fatidique, dernière question du débat. Je crois qu'il n'y a plus de... on a un écho derrière, on a l'impression que le son vient du radiateur, c'est bizarre. Patrick LEGRAND, peut-être ?

Patrick LEGRAND

C'est évidemment une séance un peu exceptionnelle puisque c'est la dernière. Vous avez vu qu'on pouvait même être émus, ce qui n'était pas mal. Monsieur SEIMANDI, donc, a tout à fait le droit de faire une toute petite intervention qui n'est pas une intervention pour ou contre le projet ou pour le défendre, mais je crois que c'est une intervention, au fond, de remerciements civils. Trois minutes, oui, évidemment, et après je bouclerai moi aussi en trois minutes.

Daniel BOURJAS

Très rapidement, très loin de citer l'événement comme un schmilblick, je voudrais simplement vous préciser l'importance qu'on a accordée à ce document-là et au montage du dossier de débat

public, et notamment depuis 2007 que nous sommes sur le projet, et je voulais simplement remercier en premier, puisque j'ai le privilège d'avoir la parole, l'équipe de GRTgaz qui sont à peu près une dizaine parmi vous et qui ont largement contribué à l'alimentation de toutes les informations.

Georges SEIMANDI

Oui. Ces remerciements doivent poursuivre. On va prendre le temps, Monsieur le Président, pardonnez-moi, c'est une séance importante pour nous. J'aimerais qu'on réactive le diaporama que j'ai sur le micro, s'il vous plaît. Parce qu'on ne peut pas se quitter, Mesdames, Messieurs, sans évoquer la suite. Vous allez me le dire : « et alors, après ce débat public ? » Alors, la suite, c'est sur le planning suivant : nous, après cela, au mois d'avril qui vient, on va décider si on continue ou non le projet après le débat public.

Ensuite, le cas échéant, si on poursuit, on sollicitera – qu'y a-t-il ? Mais si, il y a quelque chose, il y a peut-être le câble qui... Donc, si on poursuit le projet après le débat public, on sollicitera une autorisation ministérielle à la fin de l'année prochaine. L'Etat a 18 mois pour instruire cela et si on fait le projet, il y aura des travaux en 2013, 2014. Voilà la suite. Mais surtout, le débat public se termine mais je dirais presque : le débat avec les publics se poursuit. Monsieur, si vous êtes fan d'internet, eridan@grtgaz.com. On prend les questions même après minuit, il n'y a pas de problème. La concertation qu'on a imaginée pour la suite doit prendre en compte les dispositions législatives qui arrivent avec le Grenelle II.. Et on retrouvera peut-être avec plaisir la Commission de débat public.

Nous, ce qu'on a retenu dans ce débat public, c'est qu'on nous demande que la concertation soit plus transversale et plus globale, et pas cloisonnée, l'agriculture d'un côté, l'écologie de l'autre, l'urbanisation après. Et puis, dans cette concertation, on est face à un défi. Je me souviens de ce témoignage qui nous a été fait dans la Drôme, de quelqu'un qui nous avait dit – personnellement, cela m'avait beaucoup marqué – « informez-nous plutôt que de communiquer ». Mais cette personne avait une vision très promotionnelle de la communication. « Redonnez-nous confiance ». Et pour le Directeur de projet, c'est un vrai défi pour la suite qui arrive si on veut réussir ce projet-là. Plusieurs d'entre vous ont insisté sur cette concertation et ont fait des suggestions.. On appelle cela la « gouvernance après projet ». On s'est engagés auprès d'eux à aller les voir un par un pour qu'ils nous aident à imaginer ce que cela peut être.

Alors, le débat public, c'est par essence le théâtre d'expression de nombreuses préoccupations qu'on doit entendre, mais aussi, et je tiens à le préciser, c'est souvent l'objet, cela a été quelques fois, justement, pas souvent, l'objet de contributions très positives. Le Monsieur qui est ici nous a dit plusieurs fois « mais si vous faites un chantier, moi, je viendrai vous voir, je viendrai vous demander de poser une fibre optique, comme cela, les communes qui n'ont pas encore accès au haut débit, grâce au chantier, ils auront accès au haut débit parce qu'il y aura la fibre optique à côté ». D'autres nous ont dit : « il y a une piste cyclable qui est en train de se faire entre Genève et la Méditerranée. Pourquoi votre chantier de terrassement ne servirait pas à faire la piste cyclable à moindre coût ? » D'autres nous ont dit d'autres suggestions comme celles-là. Nous nous engageons, il n'y a pas de taxe professionnelle, à faire un plan d'accompagnement du projet qui capitalise sur ces bonnes idées. Mesdames, Messieurs, la boîte à idées est ouverte, n'hésitez pas à l'alimenter.

Je terminerai, bien sûr, en remerciant tous ceux qui se sont impliqués durant ce débat en y consacrant du temps et de l'énergie lors de ces réunions publiques, en y mettant aussi de l'énergie par leurs questions et suggestions à l'oral comme à l'écrit. Merci à vous, vraiment, Mesdames, Messieurs. Je veux également remercier nos partenaires des bureaux d'études. Je ne les citerai pas tous. Il y en a qui sont dans la salle ; j'aurais peur d'en oublier. Je voudrais accorder une mention spéciale au cabinet CS Conseil qui a su nous guider avec humilité et bienveillance sur les chemins exigeants du débat public. Je souhaite aussi rendre hommage à l'équipe du Secrétariat général de la Commission, vous savez, tous ces gens qui font en sorte que les micros marchent, que quand vous êtes arrivés il y avait des chaises. Il n'y en avait pas assez pour tout le monde mais ceux qui étaient debout, c'étaient des gens de chez vous, donc ce n'était pas trop grave. Ou encore, ceux qui nous offriront à boire en sortant. Donc, merci, Mesdames, Messieurs qu'on appelle de la technique, tout le monde se reconnaîtra et on sait que c'est grâce à vous aussi que cela s'est fait.

Personnellement, si je devais retenir une seule chose dans ce débat, c'est sa capacité à créer des liens. Vous voyez le proverbe chinois, là, qui est affiché ici. Si on met bout à bout ce qui s'est passé pendant ce débat public, c'est plus de 50 heures de dialogue avec plusieurs centaines de personnes et le dialogue et la communication, c'est un peu le sel de la vie. Et sur le plan humain, c'est une valeur inestimable parce que vous savez, finalement, les projets, au-delà de l'objet technique, c'est d'abord des aventures humaines. Et c'est bien la communication qui est le sel de la vie. Merci, Mesdames, Messieurs, pour ce bon moment.

Patrick LEGRAND

Vous avez quelque chose à dire ?

Daniel BOURJAS

Juste... une demi-heure, ça va ?

Patrick LEGRAND

Oui, juste.

Daniel BOURJAS

Non, non, très rapidement. Je vous remercie pour la qualité des échanges de cette réunion de clôture. C'était un peu exceptionnel. Il y a des hauts et des bas dans la période de débat public. Ce soir, c'est une bonne réunion, non pas parce que la vie a été facile pour nous mais parce que vous avez posé tout ce que vous aviez comme questions en entrant dans la salle et on a essayé d'y répondre, parfois avec quelques difficultés mais c'est la règle.

Si je devais retenir, moi, trois points ce soir, je dirais que ce débat nous a confirmé la richesse d'une communication sincère, large et sur le terrain, au plus près de ceux qui ont légitimement des préoccupations au regard de nos installations et de nos activités. Bien souvent, je dirais presque jusqu'à ces derniers temps, nous avons un petit peu comme règle de vie « pour vivre heureux,

vivons cachés ». Vivre cachés, c'est plus facile quand on pose des gazoducs parce qu'une fois qu'ils sont posés, on ne les voit plus. Aujourd'hui, cela a changé. Cela dépasse d'ailleurs plus largement le cadre de ce projet ERIDAN. Cela interpelle donc toutes nos activités.

Deuxièmement, ce débat nous a souvent bousculés sur nos certitudes. Nous sommes un monde de techniciens, d'ingénieurs, et plusieurs fois nous avons été pris en flagrant délit d'évidence. Pour nous, il y a des choses évidentes. Pour vous, ce n'est pas évident, et vous nous avez conduits à nous expliquer et à nous retrancher, des fois, sur des explications qui ne sont pas faciles mais qui sont nécessaires pour avancer dans la compréhension de part et d'autre. Le débat, donc, pour nous, à ce titre, a été un stimulateur et un enrichissement pour nous qui sommes des techniciens.

Troisièmement, ce débat nous a également conduits à nous interroger sur nos méthodes de conduite de projet. Dialoguer, écrire plus tôt, plus largement et plus objectivement sur les motivations et les caractéristiques du projet aura été incontestablement profitable à tous. Nous avons pu débattre sans la pression du planning du projet. Cela, c'est important. Et ainsi, prendre le temps de répondre de manière plus approfondie aux questions posées. Cela a été au moins l'ambition que nous avons eue. Et ce que le Président de la Commission nous a rappelé à maintes fois, c'est que cette canalisation n'est pas seulement un tube d'acier, c'est un objet sociotechnique. C'est-à-dire que c'est un lien qui se crée maintenant entre nous, opérateur, constructeur, exploitant d'ouvrage, et vous, les acteurs sociaux des territoires concernés que nous emprunterons peut-être.

Enfin, je voudrais préciser qu'en tant que futur exploitant des ouvrages projetés, j'ai eu personnellement une oreille très attentive aux questions de sécurité. Notre activité, aujourd'hui, bien sûr, est maîtrisée. On essaie de vous le démontrer, de vous rassurer. A ce titre, je voudrais rendre hommage aux équipes de terrain dont nous avons un représentant ce soir, qui exploitent nos ouvrages avec succès, avec grande maîtrise, depuis des décennies. Ceci dit, en matière de sécurité, l'humilité, la constance, le professionnalisme et la persévérance doivent présider à l'action quotidienne. Nous mettons et nous continuerons à mettre tout en œuvre pour continuer à mériter cette confiance.

Enfin, je termine en signalant comme on le souhaitait au début de ce débat, on pense avoir grandi de par les échanges que nous avons eus avec les personnes qui ont bien voulu consacrer du temps à ce débat. C'était donc pour nous un moment privilégié, et je tiens à remercier la Commission, Monsieur le Président, les membres de la Commission de débat public, Mesdames et Messieurs les élus, le monde associatif, et vous tous qui avez fait de ce débat un lieu d'enseignements riche pour nous. Merci.

Patrick LEGRAND

Merci. Merci, merci pour cette défense et illustration du débat public, une procédure quasiment neuve, qui n'est pas encore franchement acceptée par tout le monde et dont on ne sait pas toujours comment elle s'intègre dans les processus de décision ou dans les processus institutionnels. Je ne vais pas poursuivre au-delà, si ce n'est que moi aussi, j'ai, comme avec mon équipe et comme avec la Commission et probablement avec la Commission nationale, beaucoup de remerciements à faire, à vous dire, parce que c'est grâce à vous que les choses ont, se sont enrichies, et qu'il s'est dit beaucoup de choses. Et au fond, des agents industriels, peu habitués éventuellement au débat en

société, au débat de société, en viennent à être convaincus de l'utilité d'une procédure nouvelle comme ils viennent de vous le dire.

Bon, ce fut, fin de partie. Je pense que vous avez vu qu'on a même été émus par un moment, et mon collègue me disait que cela va nous manquer à nous aussi. C'est une drogue, aussi, au fond, de voir comment l'intelligence collective peut produire des idées neuves et puis les partager simultanément. Parce que le débat public, c'est le public, le débat, et en public. Cela change pas mal de choses de temps en temps. On a eu un débat riche, merci de l'avoir terminé quasiment en apothéose, ce joli moment de démocratie. Evidemment, cela s'arrête demain soir mais cela reste, au fond, et dans les mémoires, et puis cela aura marqué, on l'a vu avec ce que vous nous avez dit, la réalité, la réalité des choses et les réalités de demain.

Parce qu'au fond, un débat public, cela s'évalue sur quoi ? Cela s'évalue sur trois plans. Est-ce que le projet a changé, même s'il est toujours au conditionnel Messieurs, est-ce que le projet a changé entre le début de la fin ? Et bien oui, souvent, il est rentré rond comme un tube et il est sorti un peu différent. Même le tube a été coudé, il y a d'autres pratiques qui s'y sont mises. Est-ce que les rapports de force ou les rapports sociaux autour de cet objet ont changé ? Je pense qu'on peut dire oui aussi. Cela se sent bien : tout le monde s'est mélangé, vous avez rendu hommage à des individus comme à des structures. Et puis, est-ce que vous – et nous d'ailleurs, n'avez crainte aussi – vous avez aussi changé dans vos têtes, en rapport avec un objet technique enterré, ou bien aux autres, ou même par rapport à des grands enjeux comme ceux dont on a causé tout à l'heure de l'ordre de la géostratégie ? Voilà. Donc, je vous remercie. Je suis à peu près sûr que mon équipe se joint à moi. Enfin, je ne suis pas à peu près sûr : je suis sûr, sûr à 100 % que mon équipe se joint à moi. Je suis à peu près sûr que la Commission nationale se joindra à moi, et que vous aurez vers le début janvier l'occasion de voir ce que nous allons tirer de tous ces travaux et de tous ces dialogues et de cette discussion. J'espère que cela aura marqué durablement et la vie de la région, et éventuellement aussi le projet lui-même. Merci et puis merci à Caderousse.

INDEX

Nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'orthographe du nom suivant :

Rouscadière..... 41